EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 1

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Grands projets

2.1 – Adhésion de DOUAISIS AGGLO à l'association des planétariums de langue française (APLF)

Il est proposé que DOUAISIS AGGLO adhère en qualité de membre actif à l'association des planétariums de langue française (APLF).

Les statuts de l'association sont présentés en annexe.

L'association a pour objet de promouvoir l'implantation des Planétariums en France et au-delà, afin de déployer les connaissances scientifiques auprès d'un large public et tout spécialement en direction des jeunes, tout en œuvrant en faveur de la culture artistique et de la francophonie.

Une des volontés de l'association est de veiller à l'amélioration de la qualité des spectacles présentés, pour transmettre efficacement des connaissances actualisées en « sciences naturelles » de la Terre et de l'Univers, tout en contribuant à la valorisation de la recherche en France.

Créée dans le but de renforcer les liens entre le monde des Planétariums et les astronomes professionnels, et développer les Planétariums en favorisant rencontres et échanges, l'APLF réunit actuellement 110 membres, avec la quasi-totalité des grands planétariums français (Paris, Toulouse, Capelle la Grande, Helfaut, Vaulx-en-Velin, Pleumeur-Bodou, …).

L'adhésion à l'APLF permettrait en outre à DOUAISIS AGGLO de bénéficier de l'accès à un réseau spécifique composé de scientifiques et médiateurs.

Le coût de l'adhésion annuelle pour « un membre actif personne morale » est de 60 € (montant de l'adhésion en 2019).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter l'adhésion de DOUAISIS AGGLO à l'APLF,
- d'approuver le versement de la cotisation d'adhésion dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la communauté,
- de désigner le représentant de DOUAISIS AGGLO au sein de l'APLF,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 2

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Technologies de l'information et de la communication

3.1 – Avenant à la convention de mise à disposition d'un réseau fibre optique noire conclue entre Douaisis Agglo et le SMTD

Le SMTD a engagé la réalisation d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur l'agglomération douaisienne par délibération en date du 25 Juin 2004, et prononcé la déclaration d'intérêt général pour le Douaisis le 02 Juin 2005. Entre septembre 2005 et mi 2008, le SMTD a entrepris la création du 1er tronçon de la ligne de TCSP. La réalisation des travaux d'infrastructure destinée à la mise en œuvre du TCSP a nécessité les dévoiements des réseaux concessionnaires ainsi que la pose de nouveaux réseaux, les constructions de voirie et d'ouvrage de génie civil sur l'ensemble des communes desservies.

Le SMTD a conservé l'entretien et la gestion de la voie du site propre destinée aux seuls bus, la signalisation lumineuse tricolore et les stations jalonnant le tracé. Une convention a été passée entre le SMTD et DOUAISIS AGGLO suite à manifestation du SMTD d'un besoin d'infrastructure à haut débit.

DOUAISIS AGGLO a réalisé ce réseau qui se compose de fourreaux et de chambres de tirage qui en sont l'accessoire, implantées dans la voirie de la commune de Guesnain, Dechy, Sin le noble et Douai.

Il convient aujourd'hui de prolonger d'un an la mise à disposition de ce réseau par la passation d'un avenant (document joint) à la convention de mise à disposition conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa notification (04/12/2009). Ladite convention sera donc prolongée jusqu'au 04/12/2020.

Le loyer est établi en application des conditions tarifaires définies par le conseil communautaire.

Il est calculé de la façon suivante :

Redevance d'usage des paires de FO
- 0,5€ paire/ml/an

Redevance de maintenance curative des paires de FO
- 0,1€ paire/ml/an

N°	Désignation	Présentation	P.U.	Nombre de paire	Nombre de ml	Total
1	12 paires de FO avec une longueur de 11 705 ml	Représentant le linéaire « intrinsèque » initial	0.5	12	11 705	70 230 €
2	12 paires de FO avec une longueur de 525 ml	Représentant les accès espace Tub et PCC	0.5	12	525	3 150 €
3	3 paires de FO avec une longueur de 370 ml	Représentant les liaisons pré connectorisées des parkings relais	0.5	3	370	555 €
5	Maintenance curative n°1et 2	Interventions sur site, GTI de 4h ; GTR de 24h en HO	0.10	12	12 230	14 676 €
6	Maintenance curative n°3	Intervention sur site	0.10	3	370	111 €
						88 722,00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avenant de prolongation de la Convention DOUAISIS AGGLO / SMTD pour la mise à disposition d'un réseau de fibre optique noire (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 3

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.1 – Décisions modificatives budgétaires n°1 – Exercice 2019

Des décisions modificatives budgétaires n°1 concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Archéologie préventive
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°1 présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 4

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.2 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°1 - Exercice 2019

Les décisions modificatives budgétaires n°1 de l'exercice 2019 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe ARKEOS.

Ces modifications sont présentées en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe ARKEOS présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 5

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.3 – Modification des virements de crédits inter-budgets suite à DM budgétaires n°1 - Exercice 2019

DOUAISIS AGGLO dispose d'un budget général et de budgets annexes. Certains d'entre eux nécessitent que soit réalisé un virement en provenance du budget général afin d'en assurer l'équilibre financier.

Suite aux décisions modificatives budgétaires n° 1, des changements de virements de crédits inter-budgets sont à opérer.

Ces changements sont présentés ci-après :

1) <u>Virement du budget général pour le budget annexe en développement économique :</u>

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget de développement économique, il vous est proposé un virement de 2 646 376.49€ en lieu et place du montant initial de 2 545 617.38€

2) <u>Virement du budget général pour le budget annexe concernant Arkéos :</u>

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant Arkéos, il vous est proposé un virement d'un montant de 1 230 161,22€ en lieu et place du montant initial de 1 213 761.22€

3) <u>Virement du budget général pour le budget annexe concernant Loisiparc :</u>

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant Loisiparc, il vous est proposé un virement d'un montant de 529 999.25€ en lieu et place du montant initial de 502 940.52€

4) <u>Virement du budget général pour le budget annexe concernant l'Archéologie :</u>

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant l'Archéologie, il vous est proposé un virement d'un montant de 454 737,36€ en lieu et place du montant initial de 533 871.36€.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 6

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.4 – Fonds de concours aux communes – Année 2019 – Affectation (17 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2019, DOUAISIS AGGLO a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ *« Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2019, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours reprises dans le tableau joint en annexe, présentées par les communes de :
- DOUAI (délibération du 20/12/2018)
- CANTIN – RACHES – RAIMBEAUCOURT – WAZIERS (délibération du 24/05/2019)
- ARLEUX – HAMEL – LAMBRES LEZ DOUAI (délibération du 28/06/2019)

Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par d'autres communes membres : ANHIERS – AUBY – BRUNEMONT – BUGNICOURT – CUINCY - ERCHIN - ESQUERCHIN – FAUMONT – FECHAIN – FERIN – FLERS EN ESCREBIEUX – FLINES LEZ RACHES – FRESSAIN – GOEULZIN – GUESNAIN – LALLAING – SIN LE NOBLE.

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, DOUAISIS AGGLO passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de ANHIERS – AUBY – BRUNEMONT – BUGNICOURT – CUINCY - ERCHIN - ESQUERCHIN – FAUMONT – FECHAIN – FERIN – FLERS EN ESCREBIEUX – FLINES LEZ RACHES – FRESSAIN – GOEULZIN – GUESNAIN – LALLAING – SIN LE NOBLE,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 7

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.5 – Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2018-2020 - Affectation et tirage (6 dossiers déposés)

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaires d'investissement solidaire (FCIS) d'un montant de 3 120 000 euros sur la période 2018-2020. Cette enveloppe est destinée aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, …) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :
- Aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- Développer l'investissement dans les communes de DOUAISIS AGGLO et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de DOUAISIS AGGLO à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 325 000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 130 000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 130 000 euros sur 3 ans (2018, 2019, 2020).

Lors de ses réunions en date du 05/07/2018, du 12/10/2018, du 20/12/2018, du 29/03/2019 et du 28/06/2019, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par d'autres communes bénéficiaires du FCIS : ANHIERS – BUGNICOURT – ESQUERCHIN – FAUMONT – FRESSAIN – GOEULZIN.

Le fonds sera attribué et versé à chacune de ces communes selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :
→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de DOUAISIS AGGLO (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que DOUAISIS AGGLO consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :
- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,

- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de DOUAISIS AGGLO.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Enfin, il est rappelé que conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 30/03/2018, l'OS de démarrage de l'opération objet du fonds de concours doit exister au plus tard le 31/12/2020 sous peine de caducité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation et de tirage du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant des communes de ANHIERS – BUGNICOURT – ESQUERCHIN – FAUMONT – FRESSAIN – GOEULZIN,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 8

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.6 – DSC Part 4 transformée en fonds de concours 2018 - Affectation et tirage (2 dossiers déposés)

DOUAISIS AGGLO a institué une quatrième part de DSC afin de promouvoir l'accueil de parcs d'activités par les communes.

Par délibérations du Conseil communautaire du 07 juillet 2018 et du 29 mars 2019, il a été décidé de transférer 50% des parts 4 de DSC vers des fonds de concours en investissement 2018 et de reproduire ce mécanisme chaque année, selon le dispositif suivant :
→ le calcul de la part 4 s'opère en fin d'une année N,
→ 50% des sommes ainsi calculées pour l'année N seront déduites de cette part 4 pour être mises en fonds de concours d'investissement au titre de l'année N pour la commune concernée.

Les règles d'attribution de ces fonds de concours sont les suivantes :
→ Après adoption des propositions d'affectation (opération d'investissement et/ou mise en réserve) des communes par le Conseil communautaire, DOUAISIS AGGLO passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire.

Lors de sa réunion en date du 28/06/2019, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours reprises dans le tableau joint en annexe, présentées par les communes de Flers en Escrebieux, Lallaing, Lambre lez Douai, Lauwin-Planque et Waziers

Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par les communes de Auby et Dechy figurant dans le tableau joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de Auby et Dechy,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune de ces communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et la proposition d'affectation adoptée,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 9

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.7 – Régularisation Actif du budget général

Avant la mise en place du budget annexe en 2007 dédié à l'archéologie préventive, des opérations comptables ont été enregistrées sur le budget Général.

Des dépenses ont été immobilisées à tort au compte 23 du budget général.

Sur l'exercice 2006, des dépenses de fonctionnement suivant détail en annexe 1 ont été comptabilisées à tort en investissement au compte 2315 pour 673 009.57 €. Elles auraient dû être comptabilisées au compte 611.

Sur les exercices de 2004 à 2006, la restauration d'objet a été comptabilisée suivant détail en annexe 2 pour un montant de 43 000.72 € au compte 2316. Elle aurait dû être comptabilisée au compte de fonctionnement 6288.

Ces dépenses figurent à tort à l'actif du budget général. Il vous est proposé leurs sorties par une opération corrective d'ordre non budgétaire :
- Débit du compte de fonctionnement 1068 pour 716 010.29 €
- Crédit du compte d'investissement 2315 pour 673 009.57 €
- Crédit du compte d'investissement 2316 pour 43 000.72 €

Ces opérations seront comptabilisées par le Trésorier au vu de la présente délibération.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les régularisations présentées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 10

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.8 – Transfert des voiries du budget Développement économique vers le budget Général

Des transferts de voiries figurant au Budget Développement Economique vers le Budget Général sont prévus en Décisions modificatives budgétaires n°1 (DM1) de l'exercice 2019.

Ces voiries étant des équipements publics, ces dépenses doivent figurer au sein du Budget Général.

A noter également, que cela permettra à DOUAISIS AGGLO de bénéficier du FCTVA.

Vous trouverez en annexe les écritures en DM1 au sein des différents budgets concernés.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ces dispositions,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 11

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.9 – Régie comptable de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour – Modalité complémentaire de fonctionnement

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10/09/2019,

Après avis favorable du bureau communautaire en date du 10/10/2019,

Par délibération en date du 12/12/2017, le Conseil communautaire a institué une régie comptable de recettes auprès de DOUAISIS TOURISME au 299 rue saint Sulpice Bâtiment Arsenal 59500 DOUAI.

Suivant les dispositions adoptées par le Conseil communautaire, cette régie permet d'encaisser les recettes selon les modes de recouvrement précisés ci-après : **Prélèvement automatique SEPA – Chèque – Paiement par carte bancaire – Paiement en ligne par carte bancaire – Web services**.

Dans cette liste, un mode de recouvrement a été omis ; il s'agit du **virement SEPA.**

Il convient d'adopter expressément par délibération ce mode complémentaire de recouvrement de recettes afin de pouvoir le mettre en œuvre dans le cadre de la régie comptable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 12

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Finances

4.10 – Modification des critères d'éligibilité et des montants des subventions en fonds propres Douaisis Agglo – Logement locatif social - ERBM

Suite à l'élaboration du PLH 2, les critères d'éligibilité et montants des subventions en fonds propres à destination des logements locatifs aidés ont été modifiés en date du 26 mai 2016.
Pour rappel, les aides communautaires sont prévues en faveur des logements de type PLAI avec plusieurs niveaux de bonification dont des aides pour les petits logements de type PLAI ou PLUS pour inciter au développement d'une offre de logement peu présente dans les programmes de construction.

Afin de soutenir l'axe de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), signé le 7 mars 2017 par l'Etat, la Région, les deux départements et 8 EPCI, la communauté d'agglomération a décidé en date du 7 février 2019, d'abonder les aides communautaires au profit des logements miniers qui seront réhabilités par Maisons & Cités.

Sur 10 ans, ce sont près de 12 000 logements énergivores qui seront rénovés, pour lesquels l'Etat contribuera à hauteur de 100 millions d'euros, la Région Hauts-de-France pour 30 millions d'euros, le Département du Nord apportera de son côté des garanties d'emprunt.

A ceux-ci s'ajoutent 11 000 logements correspondant à l'effort spontané de rénovation engagé en propre par les bailleurs (droit commun).

Ainsi, un montant de 3 000 € par logement rénové, dans la limite de 2 277 logements sur 10 ans (opération intégrée ERBM ou droit commun) était prévu pour une enveloppe de 6,831 millions d'euros ainsi que le financement de 12 études prospectives urbaines et sociales couvrant 21 cités.

Pour rappel, les 12 périmètres d'études sont les suivants :
- Cité de la Justice et cité Moulin (Auby)
- Cité de la Sucrerie et Cité du Niveau (Sin le Noble)
- Cité du Rivage (Waziers)
- Cité Bois Bommart (Flers-en-Escrebieux) /Cité Belleforière (Roost Warendin)
- Cité des Boussinières (Raimbeaucourt)
- Cité la Ferronnière et Cité de la Solitude (Douai)
- Cité de Guesnain, Cité Malmaison, Cité de la Balance (Guesnain),
- Cité des Haut Près et du Nouveau Monde, (Lallaing)
- Cité Notre Dame (Waziers) - Cité de la Clochette (Douai)
- Cité des Vanneaux (Roost -Warendin)
- Cité de la Croix de Pierre (Dechy)
- Cités des Corons Verts et Mouchonnière (Douai)

Il est proposé de modifier ces aides en les réorientant vers le financement des aménagements urbains intégrés de qualité découlant des études cadre de vie diligentées par les villes concernées.

Ainsi, un fonds de concours au profit des villes de 50% du montant des travaux d'aménagement sera créé dans la limite de l'enveloppe prévue initialement à savoir 6,831 millions d'euros et dans le respect des règles inhérentes à ces fonds.

Le montant maximum de fonds de concours par commune sera délibéré ultérieurement.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la création du fonds de concours au profit des villes d'Auby, Dechy, Douai, Flers en Escrebieux, Guesnain, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Sin le Noble, Raimbeaucourt, Roost-Warendin et Waziers,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

En dehors de la présence de Messieurs Freddy KACZMAREK, Jean-Michel SZATNY, Frédéric CHEREAU, Jean-Jacques PEYRAUD et de Mme Maryline LUCAS,

ADOPTÉ À LA MAJORITE (1 abstention et 8 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 13

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Personnel

5.1 – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées en matière de créations de postes.

Dans la mesure où la création de ces postes correspond à un besoin réel de la collectivité, il convient de créer :

→ **Créations de postes pour promotions :**

- **Un poste de rédacteur, relevant de la catégorie B, affecté à la Direction des Finances**. La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade de rédacteur territorial.

- **3 postes d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, un affecté au service TIC, 2 affectés à la Direction des Espaces Naturels.** La rémunération de ces postes correspondra à la grille du grade d'agent de maîtrise.

- **1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, relevant de la catégorie C, affectés à la Direction Moyens Généraux**. La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

- **1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, relevant de la catégorie C, affectés à la Direction Administrative et Juridique**. La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

- **2 postes d'attaché principal, relevant de la catégorie A, affectés à la Direction Générale des Services et à la Direction Administrative et Juridique**. La rémunération de ces postes correspondra à la grille du grade d'attaché principal.

- **3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, relevant de la catégorie C, affectés à la Direction de l'Assainissement, à la Direction de l'Eau Potable et à la Direction des Espaces Naturels.** La rémunération de ces postes correspondra à la grille du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

- **1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, relevant de la catégorie C, affecté à la Direction des Espaces Naturels**. La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

- **1 poste de technicien principal de 1ère classe, relevant de la catégorie B, affecté à la Direction du Développement Rural**. La rémunération de ce poste correspondra à la grille du grade de technicien principal de 1ère classe.

→ **Créations/Evolutions de postes :**

- **Un poste d'assistant(e) administratif, affecté au Service Parc Privé Ancien du Pôle Cohésion Sociale – Habitat**, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs. L'assistant(e) administratif aura pour mission d'assurer le secrétariat du responsable du service Parc Privé Ancien. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un poste d'assistant(e) administratif, affecté au Pôle Cohésion Sociale – Habitat, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs**. L'assistant(e) administratif aura pour mission d'assurer le secrétariat du PIG. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un poste d'assistant(e) administratif, affecté au Pôle Cohésion Sociale – Habitat, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs**. L'assistant(e) administratif aura pour mission d'assurer le secrétariat du Responsable du service Renouvellement Urbain et Rural. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un poste d'instructeur habitat privé, affecté au Service Parc Privé Ancien du Pôle Cohésion Sociale – Habitat, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs.** La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un poste de Chargé(e) du Point Information Rénovation et Instruction, affecté au Service Parc Privé Ancien du Pôle Cohésion Sociale – Habitat, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs**. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un poste de Chargé(e) d'opération affecté au Service Parc Privé Ancien du Pôle Cohésion Sociale – Habitat, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des attachés territoriaux.** La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un poste de Chef de projet ERBM, affecté au service Renouvellement Urbain et Rural du Pôle Cohésion Sociale – Habitat, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des attachés territoriaux**. La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

Accueil d'apprentis

1) Apprenti au service TIC

Le Conseil Communautaire du 28/06/19 a donné un avis favorable sur les conditions d'accueil et de formation d'un apprenti au service TIC à compter du 1er septembre 2019 préparant un titre de Gestionnaire en Maintenance et Support Informatique (GMSI) à l'ADEFA (Association pour le Développement de la Formation par l'Apprentissage) de Valenciennes.
Une erreur s'est glissée dans la durée de formation, celle-ci est de 2 ans, du 01/09/2019 au 31/08/2021 et non un an comme indiqué initialement.

2) <u>Apprenti à la Direction des Espaces Naturels</u>

Il vous est proposé d'accueillir un apprenti à la Direction des Espaces Naturels à compter du 15 octobre 2019 jusqu'au 31/08/2021.
La durée hebdomadaire est de 35 heures.
Le diplôme préparé par l'apprenti est un BTSA Gestion et Protection de la Nature au CFA des Maisons Familiales Rurales des Hauts de France – UFA de Rollencourt.
Ses missions : participer au déploiement de la GEMAPI sur les zones humides ; participer à l'élaboration des EPG sur les parcs d'activités pour l'entretien des espaces verts

Le Comité Technique du 24/09/2019 a rendu un avis favorable sur les conditions d'accueil et de formation de ces 2 apprentis.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 14

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.47 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Personnel

5.2 – Modification du tableau des effectifs – Suppressions de postes

→ **Suppressions de postes restés vacants d'une part suite à la nomination des agents promus dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes et d'autre part suite aux démissions et aux départs en retraite.**

Grade par filière	Nombre
Administrative	**45**
Adjoint administratif territorial	8
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	16
Attaché	10
Directeur territorial	1
Rédacteur	7
Rédacteur principal de 2ème classe	2
Archéologie Préventive	**2**
Assistant d'études de fouilles	2
Culturelle	**6**
Adjoint territorial du patrimoine	2
Assistant de conservation du patrimoine	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1
Attaché de conservation du patrimoine	1
Conservateur du patrimoine	1
Technique	**37**
Adjoint technique territorial	18
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	6
Agent de maîtrise	1
Ingénieur	4
Ingénieur principal	2
Technicien	2
Technicien principal de 2ème classe	2
Total	**90**

Le Comité Technique du 21 juin 2019 a rendu un avis favorable sur ces suppressions de postes.

→ **Suppressions de postes suite à réorganisation des services**

Direction des Espaces Naturels :

La Direction des Espaces naturels comporte une activité Elagage assurée par 4 agents (un chargé d'opération, deux élagueurs et un homme de pied).

Une réflexion globale sur l'organisation du service et l'externalisation de l'activité élagage a été menée et prévoit la modification d'une part des missions des deux élagueurs et de l'homme de pied et d'autre part la suppression du poste de chargé d'opération.

Cette réflexion a été entreprise en raison :
- De l'effectif vieillissant au regard de la pénibilité de l'activité,
- Des demandes individuelles de changement d'affectation,
- Du coût de cette activité réalisée en régie. En 2018, le coût de l'équipe était de 252 000€, comprenant les salaires chargés, l'amortissement du matériel et les frais de fonctionnement
- De la difficulté de recruter des élagueurs dans l'éventualité du remplacement de l'équipe,
- D'un absentéisme important en raison des conditions difficiles de terrain et de météo qui viennent s'ajouter à la pénibilité des missions,

Le poste à supprimer :

Poste	Grade/Catégorie	Missions
1chargé d'opération	Adjoint technique Catégorie C	Chef d'équipe Elagage

Le Comité Technique a été saisi le 24/09/2019 et a rendu l'avis suivant :
- Collège des représentants de la Collectivité : 5 voix pour la suppression du poste
- Collège des représentants du Personnel : 5 abstentions

Direction des Equipements Culturels :

Cette Direction est composée à ce jour du Musée-Parc Arkéos et de Légendoria et dans un avenir proche, du Planétarium. Une réflexion globale a donc été entamée sur l'organisation des 3 équipements avec la volonté entre autre d'une gestion unique et non distincte. Il est donc envisagé la suppression du poste de gestionnaire des équipements Contes et Légendes qui est donc à ce jour uniquement destiné au service susmentionné et ne répond plus au besoin de la Collectivité.

Le poste à supprimer :

Poste	Grade/Catégorie	Missions
1 Gestionnaire des équipements Contes et légendes	Rédacteur principal de 2ème classe Catégorie B	gestionnaire

Le Comité Technique a été saisi le 24/09/2019 et a rendu l'avis suivant :
- Collège des représentants de la Collectivité : 5 voix pour la suppression du poste
- Collège des représentants du Personnel : 5 abstentions

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 15

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Trame verte

6.1 – Terril de Germignies Sud : convention de partenariat Commune de Lallaing/Douaisis Agglo/CEN du Nord- Pas de Calais pour la mise en œuvre du plan de gestion

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2015, Douaisis Agglo a reconnu d'intérêt commun le terril de Germignies Sud, propriété de la commune de Lallaing.

De par ses spécificités, le terril tient, en effet, une place particulière au sein de la trame verte et bleue territoriale.

Douaisis Agglo apporte, grâce à cette reconnaissance, un soutien technique et financier à la commune pour la préservation et la valorisation du site.

En 2019, le Conservatoire d'Espaces Naturels a finalisé le plan de gestion écologique du terril.
Ce dernier intègre un programme d'opérations de gestion, défini sur 5 ans, visant à restaurer et/ou gérer les espèces et les habitats patrimoniaux présents, tout en prenant en compte son intérêt paysager et pittoresque.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de gestion, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accompagner la commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels à mettre en œuvre le plan de gestion,
- de faire évoluer la participation financière de Douaisis Agglo à 50% du reste à charge de la commune. Cette participation sera plafonnée à 2 500 euros par an,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer la convention de partenariat ci-jointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 16

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Trame verte

6.2 – Avenant à la convention cadre de partenariat DOUAISIS AGGLO/CEN du Nord-Pas de Calais - Programmation technique et financière 2020

Le Conservatoire d'Espaces Naturels est un partenaire privilégié de DOUAISIS AGGLO pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue territoriale.

Par délibération du Conseil communautaire du 13 octobre 2017, une convention cadre de partenariat a été établie pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 1 de cette convention, un avenant doit être établi pour fixer la programmation annuelle et préciser les modalités de financement des actions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue communautaire, il est proposé de confier, par avenant (document joint), au Conservatoire la mise en œuvre des actions suivantes, au titre de la programmation technique et financière 2020 :
- La valorisation des plans de gestion auprès des habitants,
- Le développement d'outils pédagogiques,
- L'accompagnement aux politiques publiques de protection de la nature,
- Sensibilisation des habitants aux enjeux de la trame verte et bleue,
- Poursuite de l'accompagnement pour la compensation écologique.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le présent avenant joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 17

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Développement rural

7.1 – Actions de développement rural et agricole 2019 – Conventions de partenariat 2019 pour la programmation des actions agricoles BIOCAD 2019

Depuis 2008, DOUAISIS AGGLO élabore et anime, de façon volontariste, avec un réseau d'acteurs une politique de développement agricole et alimentaire.

Dans le cadre du développement de ses actions rurales et agricoles et, notamment par le biais du programme d'actions BIOCAD, DOUAISIS AGGLO poursuit aussi l'objectif de développer l'agriculture biologique.

De plus, DOUAISIS AGGLO reçoit depuis 2014 un soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour encourager le développement de l'agriculture bio dans le bassin Artois Picardie.

Le Ministre de l'Agriculture, dans le cadre de l'appel à projets national 2016/2017 du Programme National pour l'Alimentation, a reconnu officiellement la politique agricole et alimentaire de DOUAISIS AGGLO en retenant son dossier de candidature portant sur la formalisation et la déclinaison d'un Projet Alimentaire Territorial.

Aussi, DOUAISIS AGGLO souhaite formaliser et développer son projet d'agriculture biologique territorialisé, en renforçant son intervention et celle de ses partenaires.

Ainsi, il est proposé la validation de la programmation sur l'agriculture biologique. Les différentes interventions territoriales ont été construites de manière cohérente et dans la continuité des dynamiques existantes. En recherchant une complémentarité dans les interventions, tout en respectant les spécialités de chacun, DOUAISIS AGGLO en coordonnera ces actions et en assurera la synergie.

À travers la politique agricole et alimentaire de DOUAISIS AGGLO, différents partenaires interviennent sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, chacun dans son domaine de compétence et avec ses spécificités. DOUAISIS AGGLO renforce l'intervention territoriale de chaque partenaire et coordonne cette politique.

Les actions prévues dans ces conventions font l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %. DOUAISIS AGGLO prend en charge à hauteur de 30 % les actions objets de ces conventions.

Le détail du partenariat est explicité pour chacun des deux partenaires dans une convention de partenariat présentée en annexe.

1/ Accompagner la production biologique sur le territoire – Bio en Hauts-de-France (poursuite et développement de l'action)

Depuis 2012, Bio en Hauts-de-France accompagne sur le territoire les agriculteurs dans leur démarche de conversion à la bio. Plus récemment, l'association a développé une expérience dans l'accompagnement des collectivités sur le développement d'outils permettant de développer des conditions favorables à l'émergence de cette filière bio.

En 2018, ce partenaire a accompagné les agriculteurs qui souhaitent évoluer vers l'agriculture biologique (diagnostics de conversion et diagnostic technico-économique). Lors du Mois de la Bio (novembre 2018), deux évènements ont été co-organisés par Bio en Hauts-de-France. Il a également participé aux rencontres d'ORQUE et SAGE du territoire.

Par ailleurs, cette structure a réalisé une étude de sensibilité à l'agriculture biologique sur la zone Nord de DOUAISIS AGGLO, conçu comme un outil d'aide à la décision.
Bio en Hauts-de-France a également contribué aux premières réflexion sur la définition d'un atelier de transformation sur le territoire. Enfin, l'association a apporté son aide au niveau juridique pour la mise en œuvre d'un outil financier incitatif territorial à même de soutenir via une subvention publique une conversion, totale ou partielle, en agriculture biologique.

En 2019, dans la poursuite des actions qu'elle a initiée, l'association Bio en Hauts-de-France s'est positionnée comme maître d'ouvrage sur plusieurs actions. DOUAISIS AGGLO a décidé de co-financer à hauteur de 30 % les actions suivantes :

N° action	***Actions objets de la présente convention en 2019***	***Objectifs***	***Résultats attendus***	***Indicateurs***	***Coût total***	***Coût pris en charge par DOUAISIS AGGLO (30%)***
6	Zone test à la conversion bio sur le Raquet / Contrat d'objectif "En route vers la bio"	Accompagnement technique et humain du collectif d'agriculteurs qui se testent en bio au Raquet Profiter de cette expérimentation pour élargir le cercle d'agriculteurs et lancer un contrat d'objectif à 5 producteurs ; Réalisation d'une réunion préparatoire pour la fête de la Bio en 2020	Création, animation du collectif et appui individuel à travers le contrat d'objectif, mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire, appui technique ; 5 rencontres individuelles (1j/ferme) ; 3 réunions collectives Raquet (4,5j), 1 réunion mutualisation matériel 1,5 j ; organisation d'un évènement de communication pour 2020 (2j)	bilan critique et qualitatif de l'action nb d'ha engagé en bio ; feuille de présence et compte-rendu pour la fête de la Bio 2020	6 457.10 €	1 937.13 €
5	Analyse comparative des deux diagnostics de sensibilité à l'agriculture biologique	Restitution de l'évaluation des freins et leviers spécifiques au monde agricole conventionnel du territoire en vue de la définition d'actions adaptées (analyse comparative du diagnostic mené au Sud du territoire et celui mené au Nord de Douaisis Agglo)	Restitution auprès du comité de concertation	Synthèse et restitution	1 986.80 €	596.04 €
					Coût total : **8 543.39 € HT**	Total pris en charge par DOUAISIS AGGLO (30%) : **2 533.17 € HT**

2 / Valorisation du foncier agricole – Terre de Liens NPDC (poursuite et développement de l'action)

Terre de Liens NPDC est une association loi 1901 dont l'objet est de favoriser l'émergence et de relier entre elles les initiatives collectives d'achat et de gestion de foncier et du bâti en milieu rural et périurbain, dans le respect de leur Charte. Elle dispose d'outils spécifiques, telle qu'une expertise juridique, financière, méthodologique sur l'accompagnement à l'accès collectif et solidaire au foncier. Elle accompagne également les porteurs de projets en recherche de foncier agricole.

En 2018, cette association a aidé les acteurs de l'eau du Douaisis à prendre en main la thématique de l'action sur le foncier. Elle a accompagné les communes de Cuincy, Férin et Flines-lez-Râches à la réflexion sur des pistes de foncier. Cette structure a également aidé à lancer un appel à Manifestation d'Intérêt sur des terrains mis en stock par la SAFER pour le compte de DOUAISIS AGGLO, à réceptionner les candidatures et conseiller les candidats. Elle a aussi aidé à la réflexion sur la mise en place d'un bail rural environnemental pour l'installation du Jardin de Cocagne au Raquet. Elle a enfin participé à la communication sur le plan BIOCAD.

En 2019, dans la poursuite des actions qu'elle a initiées, l'association Terre de Liens NPDC s'est positionnée comme maître d'ouvrage sur plusieurs actions. DOUAISIS AGGLO prendra en charge à hauteur de 30 % le financement des actions suivantes :

N° action	***Actions objets de la présente convention en 2019***	***Objectifs***	***Objectifs chiffrés de la réalisation***	***Coût total***	***Coût pris en charge par DOUAISIS AGGLO (30%)***
11	Développement de stratégies foncières en faveur de l'AB, repérage, diagnostics fonciers et mobilisation d'opportunités pour le développement de l'AB sur les secteurs à enjeux eau	Veille et animation de territoire afin de repérer les opportunités foncières et de sensibiliser les décideurs, mise en relation d'acteurs du foncier, études d'opportunité foncières pour l'AB et l'installation, accompagnement de DOUAISIS AGGLO, des ORQUE et des communes volontaires dans le développement et la mise en œuvre de stratégies foncières comme leviers de développement de l'AB et de protection de la ressource en eau : protection des champs captants de Férin et de l'Escrebieux, mobilisation du foncier communal, intercommunal et de réserves foncières pour le développement de l'AB…	5 réunions d'accompagnement avec Douaisis Agglo, ORQUE et/ou communes ; Repérage et diagnostics fonciers en fonction des opportunités (prévisionnel : 7 opportunités), dont une étude du foncier stocké par la SAFER dans le cadre de sa convention avec Douaisis Agglo, avec proposition de scénarios ; Organisation d'1 évènement sur les enjeux fonciers de la transition agricole.	6 300 €	1 890 €

13	Repérer et accompagner les porteurs de projets bio du territoire	Identifier les besoins fonciers des agriculteurs et porteurs de projets bio du territoire, les accompagner dans leurs démarches d'accès à la terre (mise en lien, conseil, études de faisabilité de projets d'acquisition Terre de Liens le cas échéant) ; Poursuite du projet du site de Lambres-Lez-Douai (3,5 ha de foncier stocké par la SAFER sous convention avec Douaisis Agglo, projet de mise à disposition à un porteur de projet bio) ; accompagner la création du Jardin de Cocagne, projet d'insertion par la maraîchage biologique, sur des terres de Douaisis Agglo	Nb de porteurs de projets accueillis et accompagnés ; Suite du diagnostic parcellaire des potentialités en AB sur le site de Lambres-Lez-Douai : étude des potentialités socio-économiques à l'agriculture biologique, étude des projets déposés à l'AMI, accompagnement de la mise à disposition ; Signature d'un Bail Rural Environnemental avec le Jardin de Cocagne du Raquet et réalisation d'un état des lieux des parcelles	6 300 €	1 890 €
				Total : **12 600 €HT**	Total pris en charge par DOUAISIS AGGLO (30%) : **3 780 € HT**

Tableau Récapitulatif des conventions de partenariats 2019
Politique agricole et alimentaire

Partenaire	Montant en € HT
Association Terre de Liens NPDC	**3 780 €**
Bio en Hauts-de-France	**2 533.17 €**
TOTAL	**6 313.17 €**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de partenariats jointes :
  - Convention de partenariat avec l'association Terre de Liens
  - Convention de partenariat avec l'association Bio en Hauts-de-France
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 18

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Développement rural

7.2 – Avenants aux conventions de la programmation ALIMCAD 2019 – Associations « les sens du goût » et « Aprobio »

Suivant délibération du Conseil communautaire en date du 20 Décembre 2018, et dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, DOUAISIS AGGLO a passé des conventions de subvention avec plusieurs structures, dont l'association Les Sens du Goût et l'association Aprobio.

Ces conventions portent sur des actions contribuant à la programmation ALIMCAD 2019 :
- L'action « Le Douaisis est Savourable » portée par l'association Les Sens du Goût.
- L'action « Papilles et hormones » portée par l'association Aprobio.

Après 6 mois de mise en œuvre des projets, les retours d'expérience de ces deux structures ont conduit à proposer des avenants aux conventions de subventions pour ajuster les actions aux besoins et opportunités du territoire.

→ Le Douaisis est Savourable

L'action « Le Douaisis est Savourable » est initialement articulée autour de 3 actions :
- Le développement de la dynamique autour des glaneurs solidaires,
- L'animation de 2 cycles Bébé gourmet,
- En parallèle, l'action « Et si on mangeait local ? » dans les collèges, en partenariat avec le Département du Nord.

Compte tenu de la charge importante de travail des structures relais identifiées au départ pour développer l'action « Glaneurs solidaires » et des faibles retours des bénévoles et agriculteurs, le projet pour développer la dynamique autour des Glaneurs solidaires a finalement été abandonné.

Par ailleurs, concernant l'action Bébé Gourmet, il a semblé plus raisonnable de limiter le projet à un cycle de rencontres (au lieu de deux). En effet, les créneaux de disponibilités des futurs parents et des professionnels de la petite enfance (le samedi matin) correspondant rarement aux disponibilités des salles et à la disponibilité des structures relais, l'identification de dates et lieux de rencontres pour l'organisation d'un cycle s'est avérée compliquée.

En parallèle, les communes ont exprimé le souhait de formations pour le personnel encadrant en restaurant scolaire autour de l'éducation au goût des convives.

Un avenant à la Convention de subvention avec Les Sens du Goût (document joint) est donc proposé pour permettre à l'association de former et d'accompagner du personnel encadrant de la restauration scolaire des communes, en remplacement du développement de la dynamique autour des Glaneurs solidaires et de l'animation d'un deuxième cycle Bébé Gourmet. Cet avenant n'entraîne aucune modification budgétaire.

→ **Papilles et hormones**

L'action « Papilles et hormones » s'articule autour des axes suivants :
- sensibilisation des agents de DOUAISIS AGGLO aux liens entre « alimentation et perturbateurs endocriniens » ;
- sensibilisation des partenaires de la politique ALIMCAD ;
- animation de 4 journées à destination du grand public, organisées en partenariat avec des structures relais ;
- animation d'un temps de sensibilisation du public jeune (16-25 ans)
- animation d'un atelier pour les professionnels du secteur alimentaire.

Jusqu'à maintenant, des ateliers ont été organisés avec les partenaires de la politique ALIMCAD, les agents de DOUAISIS AGGLO ayant participé au Parcours CROC, et des groupes d'adultes mobilisés via des structures partenaires.

Pour garantir le succès de ces ateliers, l'association Aprobio a conçu des outils permettant d'expliquer simplement et de façon ludique et pédagogique les interactions entre alimentation et perturbateurs endocriniens. Une plaquette a été créée pour les actions de sensibilisation « Papilles et hormones » sur DOUAISIS AGGLO.

Pour que l'association atteigne ses objectifs et mette en œuvre un temps de sensibilisation du public jeune, ainsi qu'une information des professionnels du secteur alimentaire, l'association Aprobio nécessite des moyens financiers supplémentaires.

Un avenant à la Convention de subvention avec l'association Aprobio (document joint) est donc proposé pour augmenter le montant total de la subvention versée de 3 500 € et la porter ainsi à 9 000 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les avenants présentés ci-dessus et en annexes :

→ Avenant n°1 à la convention de subvention avec l'association Les Sens du Goût,
→ Avenant n°1 à la convention de subvention avec l'association Aprobio
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ces avenants et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 19

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – EcoQuartier du Raquet

8.1 – Travaux de déplacement d'un ouvrage électrique – Chemin des Postes à Douai – PRO D – RAQUET

Dans le cadre des travaux d'aménagement du PRO D sur l'Eco-quartier du Raquet, des travaux sont à effectuer par ENEDIS afin de déplacer un ouvrage électrique actuellement situé Chemin des Postes à Douai.

Ces travaux concernent la réalisation de 8 jonctions souterraines HTA puis des travaux de consignation et la fourniture et pose de 1120 ml de câble HTA souterrain 240 mm², pour un montant de 51 763.85 € HT.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de travaux ci-jointe,
- de m'autoriser à intervenir à la signature de tous les actes juridiques ou financiers afin de mener à bien cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 20

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Assainissement

9.1 – Convention de partenariat Douaisis Agglo / IDEAL Connaissances

Dans le cadre des 1ère Assises Nationales de la gestion durable des eaux pluviales, qui se sont tenues à Gayant Expo, Douaisis Agglo s'est engagée dans l'évènement pour lequel notre territoire fait office de vitrine en démontrant son savoir-faire en matière de techniques alternatives.

Douaisis Agglo s'est engagée à participer financièrement aux 1ère Assises qui ont eu lieu les 5 et 6 juin dernier ; en versant à IDEAL Connaissances la somme de 23 333,33 € HT, soit 28 000 € TTC ; versement unique et non renouvelable.

Cet évènement, sous son nouveau format, a réuni quelques 600 visiteurs, une trentaine d'exposants, autour de 11 conférences sur 2 jours.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'octroi de cette participation dont les crédits sont prévus au budget annexe Assainissement de Douaisis Agglo,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat entre Douaisis Agglo et IDEAL Connaissances (document joint), ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 21

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Eau potable

10.1 – Convention de partenariat DOUAISIS AGGLO/APINORD relative à l'implantation de ruches sur le Domaine de la Chaumière sur le territoire de Cuincy et d'Esquerchin

Dans le cadre de la gestion du site du Domaine de la Chaumière assurée par DOUAISIS AGGLO, en concertation avec le Comité Consultatif de Gestion le 10 septembre 2019, il a été convenu de reconduire la convention d'occupation précaire pour l'implantation des ruches sur le Domaine de la Chaumière pour une durée de trois ans, avec deux apiculteurs.

A ce titre, DOUAISIS AGGLO souhaite poursuivre le partenariat engagé avec les professionnels de l'apiculture auprès de la Fédération des organismes Apicoles du Nord « l'Abeille du Nord » représentée par le Syndicat Apicole du Nord « Apinord Douai », pour son rôle de conseil, en reconduisant la convention arrivée à terme en mai 2019.

Dans ce cadre, la Fédération Apinord apporte son expertise et joue un rôle de conseil auprès de DOUAISIS AGGLO, tout en veillant au respect par les apiculteurs du Règlement du domaine de la Chaumière, ainsi que du Code forestier.

Cette nouvelle convention (document joint) établie pour trois ans, définit les termes de ce partenariat conclu à titre gracieux avec la Fédération Apinord.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 22

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Eau potable

10.2 – Convention DOUAISIS AGGLO/Ville de Douai relative au renforcement de la défense incendie – Rue du Faubourg de Béthune à Douai

DOUAISIS AGGLO compétente en production et distribution d'eau, a programmé le renouvellement de la canalisation et des branchements d'eau potable rue Faubourg de Béthune à Douai.

La Ville compétente en défense incendie doit assurer la couverture incendie sur les voies publiques conformément aux articles L.2225-1 à L.2225-3 du CGCT.

Dans le cadre de la rénovation de la rue Faubourg de Béthune, DOUAISIS AGGLO procède au renouvellement de la conduite d'eau potable.

La protection incendie de la rue Faubourg de Béthune est assurée par 12 hydrants alimentés par l'eau du réseau public d'eau potable. Mais l'extrémité de la rue n'est pas couverte par les hydrants communaux.

Pour étendre la couverture incendie en limite de la commune de Lauwin-Planque, la Ville souhaite profiter du renouvellement de la canalisation pour redimensionner le diamètre nominal de la conduite.

En conséquence il a été proposé de surdimensionner la canalisation PEHD en diamètre 102.2/125 mm jusqu'au poteau d'incendie qui sera créé au niveau du n°1764 de la rue, près du chemin de Lauwin-Planque.

C'est dans ce cadre que les parties sont convenues d'établir une convention visant à définir les aménagements nécessaires aux ouvrages d'eau potable et à régler les modalités techniques et financières de réalisation des travaux sur le réseau de DOUAISIS AGGLO.

Suivant les dispositions de cette convention jointe :
- DOUAISIS AGGLO s'engage à régler la totalité des frais supplémentaires générés par les sujétions liées à l'extension de la couverture incendie.
- Le montant pour le renouvellement uniquement de l'eau potable est estimé à 68 910.00 € H.T, le montant total des travaux avec le surdimensionnement est estimé à 80 270.00 € H.T., soit pour les travaux d'extension de la couverture incendie : 11 360.00 € H.T.
- La Ville prend en charge la partie relative au renforcement de sa défense incendie, soit 11 360.00 € H.T.
- L'estimation des travaux de surdimensionnement et de renouvellement est jointe à la convention Cette estimation sera actualisée une fois le marché attribué et la facturation s'effectuera aux quantités et montants réels des prestations réalisées. DOUAISIS AGGLO présentera à la Ville, à la fin du chantier le montant réel des travaux relatifs au surdimensionnement de la canalisation.
- DOUAISIS AGGLO présentera une facture détaillée à la Ville, reprenant les sujétions techniques puis émettra un titre correspondant à la part de la Ville qui se libérera alors de la somme due dans les 30 jours.
- Tout retard de paiement dans les délais prévus entraînera l'application d'intérêts moratoires, correspondant au taux légal en vigueur de la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de deux points.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe DOUAISIS AGGLO/Ville de Douai,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 23

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Electrification

11.1 – Convention de concession du 18/12/2018 avec ENEDIS – Restitution d'un bien de retour : cadastré section A n°166 pour 45 m² rue Gabriel Péri sur le territoire d'Anhiers par ENEDIS à la collectivité

Par délibération en date du 12 octobre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé la passation d'une convention de concession avec ENEDIS et ERDF, en vue d'assurer la gestion du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du Douaisis, et qui a fait l'objet de la signature d'une convention en date du 18 décembre 2018.

Dans ce cadre, ENEDIS gère et exploite l'ensemble des biens concédés, dont un terrain cadastré section A n°166, situé rue Gabriel Péri sur ANHIERS, d'une superficie totale de 45 m², dont elle est propriétaire, et sur lequel était édifié un poste de transformation publique « CENTRE » de type « cabine haute ».

Cet ouvrage s'étant avéré obsolète et inutile, ENEDIS a fait procéder à sa démolition.

Attendu que le bien concerné a, d'une part, cessé d'être affecté au service public de la distribution d'électricité, d'autre part, fait l'objet d'une remise à l'état zéro, il n'a plus vocation à demeurer dans le domaine concédé, et de ce fait, constitue un bien de retour au profit de la collectivité, conformément au cahier des charges de la concession.

Le plan de localisation du bien et les photos de l'ouvrage démoli sont repris en annexes 1 et 2.

Ainsi, réglementairement, *« tout bien qui, au cours de la délégation a été nécessaire au fonctionnement du service public, appartient à l'autorité délégante et doit obligatoirement lui faire retour.*
En outre, le terrain, sur lequel est construit un ouvrage assimilable à un bien de retour, même s'il s'avère propriété du délégataire, constitue lui-même un bien de retour, devant faire retour, en principe gratuitement, à l'autorité délégante. »

Dans ce cadre, ENEDIS propose la signature d'une convention pour la restitution de terrain de ce bien de retour à la collectivité, moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable soit 48,02 € (pour le foncier).

La convention correspondante est jointe en annexe 3.

Dès la restitution du bien à la collectivité, celle-ci pourra en faire usage, ou le céder après avoir prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'intégration dans le patrimoine communautaire, du « bien de retour » cadastré section A n°166, sis : rue Gabriel Péri à ANHIERS, d'une superficie de 45 m², proposé par ENEDIS, moyennant une valeur nette comptable de 48,02 € (foncier)
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de restitution de ce bien de retour à intervenir entre ENEDIS et la collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 24

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Archéologie préventive

12.1 – Convention de collaboration entre Douaisis Agglo et l'Université de Lille (laboratoire CRIStAL)

La fiabilisation progressive des solutions et des outils numériques destinés à l'exploration archéologique fait l'objet de projets de recherches en partenariat avec les chercheurs spécialisés dans ce domaine.

DOUAISIS AGGLO s'est tournée vers les cellules d'innovation numérique de partenaires institutionnels, référents dans ce domaine.

Des essais de restitution 3D (portus de Douai) ont été présentés le 11 juin 2015 à Arkéos lors du troisième rendez-vous Muséohub, organisé par l'Université de Lille, Pictanovo et DOUAISIS AGGLO (Direction de l'Archéologie + Arkeos) qui réunissait les acteurs de l'archéologie - opérateurs et organismes culturels – et du numérique autour du thème « *Du terrain au cloud… du cloud aux publics – Au travers des outils et technologies numériques* ».

L'expérience a été poursuivie avec l'équipe du PIRVI (Pôle de compétences Interactions, Réalité Virtuelle et Images), cellule de compétences rattachée au laboratoire CRIStAL (UMR 9189), co-portée par l'Université de Lille et le CNRS, impliquée notamment dans l'ingénierie de projets de R&D et qui a pour mission de soutenir les projets dans les domaines de la réalité virtuelle/augmentée et des environnements numériques interactifs. Cette collaboration, prend la forme d'un laboratoire expérimental qui conçoit et met en œuvre des solutions TIC, mesure leur pertinence et leur efficacité au travers d'expériences et de l'évaluation de ces expériences. Ce sont les tombes gallo-romaines à hypogées découvertes à Douchy-les-Mines, en décembre 2017, au potentiel de restitution exceptionnel, qui ont constitué la première pierre de cette collaboration.

Scellées et donc préservées depuis leur fermeture après les funérailles, l'objectif était donc de relever en 3D l'intégralité de chacune des tombes pour mettre en exergue la mise en scène des dépôts et favoriser l'identification du geste funéraire. Les ingénieurs du PIRVI ont opéré sur l'ensemble des tombes, le relevé au scanner 3D. Après la phase de traitement informatique, les résultats se sont révélés supérieurs aux espérances. Le détail de certaines pièces - support en bois d'un miroir en bronze, restes de vannerie, décor d'un coffre funéraire - est remarquable. Cette intervention a permis de réduire de manière significative le délai d'acquisition sans affecter la qualité d'enregistrement.

Ces copies numériques de haute précision peuvent se substituer aux originaux pour la consultation ou l'exposition. Elles participent à la préservation du mobilier archéologique. Elles constituent également une expérience insolite pour le grand public qui peut revivre à l'identique le moment de découverte par les archéologues. Cette expérience a été proposée aux habitants riverains du site. Le public a ainsi pu se plonger, grâce au casque de réalité virtuelle, dans ces structures exceptionnelles et spectaculaires. Le but recherché est donc atteint : il s'agit à la fois de sensibiliser les citoyens au patrimoine archéologique et de leur donner accès à l'information scientifique avec une médiation pédagogique et ludique de qualité. Ainsi l'offre culturelle vient couronner l'ensemble de la démarche scientifique.

Cette coopération avec le laboratoire CRIStAL n'est qu'au début de son développement. Arkeos pourra, dans un second temps, grâce à ces copies 3D, envisager une présentation au public lors de la prochaine exposition « Vers l'infini et au-delà » consacrée à l'archéologie funéraire. A cette occasion, la restitution 3D sera proposée aux habitants du Douaisis et aux touristes sous la forme d'une station d'animation autonome. Ils pourront ainsi revivre l'expérience de la découverte archéologique grâce aux technologies de 3D virtuelle.

Ainsi, DOUAISIS AGGLO et le laboratoire CRIStAL souhaitent engager une collaboration sur l'étude et la réalisation de dispositifs de médiation scientifique et culturelle, ainsi que sur la création et la gestion des données issues de numérisation 3D.

La Direction de l'Archéologie de DOUAISIS AGGLO sera à l'initiative des projets et fournira les données nécessaires à la production des dispositifs. Le laboratoire CRIStAL participera directement ou indirectement à la conception des supports de médiation.

Les modalités de ce partenariat seront précisées dans une convention entre DOUAISIS AGGLO et l'Université de Lille, dont dépend le laboratoire.

Ce partenariat ne fera l'objet d'aucun engagement financier des partenaires.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette collaboration avec le laboratoire CRIStAL,
- d'accorder au Président une délégation d'attribution pour la souscription de la convention à passer avec l'Université de Lille, dont dépend le laboratoire,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 25

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Cohésion sociale

13.1 - Programmation complémentaire Contrat de Ville 2019 : Modification du plan de financement de l'action « Qu'art'ier »

Considérant la délibération N° 29-05-2015-10 du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville 2015-2020 de la CAD,

Considérant la délibération n°26-06-2019-28 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2019, portant notamment sur l'adoption de l'action « Qu'art'ier » portée par Douaisis Agglo dans le cadre du contrat de ville 2019,

Il est proposé, après lecture de la description de l'action et du plan de financement initial, d'approuver la nouvelle maquette budgétaire présentée ci-après :

Descriptif de l'action :
Le Qu'ART'ier est un dispositif de sensibilisation et d'éducation à l'art et à la culture à destination d'un public défini et des acteurs éducatifs qui en ont la charge sur les territoires politique de la ville. Il repose sur des résidences-missions d'artistes d'une durée de 3 mois qui se déroulent en partenariat avec les structures culturelles. Les interventions s'appuient sur le travail des artistes (découverte d'une démarche artistique et de processus créatifs spécifiques) et la réalisation de gestes artistiques. Les résidences mission se construisent en lien avec les objectifs pédagogiques des équipes éducatives intéressées et s'y adaptent. Elles prennent des formes très différentes selon l'établissement participant : rencontres, conférences, expérimentations, participations au processus de création, performances de groupe, et ceci à travers une approche improvisée et coconstruite par l'artiste et les habitants.

Plan de financement initial :
Le coût global est de : 26 872,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 3 436,00 €
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de : 3 436,00 €
La DRAC subventionne cette action à hauteur de : 20 000,00 €

Nouvelle maquette budgétaire :
Le coût global est de : 26 872,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 6 436,00 €
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de : 6 436,00 €
La DRAC subventionne cette action à hauteur de : 14 000,00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 26

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Cohésion sociale

13.2 – Programmation complémentaire Contrat de Ville 2019 : Soutien à l'action « Résidence Mission philosophique » portée par l'association Tandem Scène Nationale

Dans le cadre de la programmation 2019, Douaisis Agglo n'a pas consommé l'intégralité des crédits spécifiques Contrat de Ville.

Considérant la délibération n°25-03-2019-29 du conseil communautaire de Douaisis Agglo portant sur l'adoption des programmations Contrat de Ville et « Villes en veille » - 2019,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de valider et d'adopter l'action suivante :

1 Action « Résidence Mission Philosophique » - Tandem Scène Nationale - action nouvelle

Objectifs :

1. Sensibiliser les partenaires et le public à la pratique philosophique
2. Démocratiser la philosophie dans les quartiers politique de la Ville
3. Développer sa capacité de réflexion, apprendre à exprimer ses idées

Descriptif de l'action :

Le but de cette résidence n'est pas de produire un écrit ni un résultat publiable même si rien n'est exclu. Il s'agit plutôt, par sa présence sur le territoire pendant trois mois au début de 2020, de permettre toutes sortes de rencontres et d'échanges entre un philosophe et tous les acteurs culturels, éducatifs et sociaux au sein des quartiers prioritaires de l'agglomération.

L'objectif est de privilégier la rencontre et l'échange avec les équipes de professionnels en charge ou en responsabilité de publics. Ceci afin d'approcher ensuite, en direct, de la manière la plus pertinente possible des groupes importants de ces publics, jeunes ou/et adultes.

Le coût global est de :	20 000,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	**4 500,00 €**
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de :	4 500,00 €
La DRAC subventionne cette action à hauteur de :	11 000,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 27

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Cohésion sociale

13.3 – Avenant n°3 au contrat de ville 2015-2022 - Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n° 20161857 du 14 décembre 2016, redéfinissant le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville 2017-2021,

Vu la délibération du Département du Nord du 6 octobre 2014 portant engagement du Département pour les habitants de quartiers dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville,

Vu la délibération N° 29-05-2015-10, de la communauté d'agglomération en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération signé par l'Etat, la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord, les 15 Villes concernées par la Politique de la Ville, le Procureur, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Pôle Emploi, SIA Habitat, Norevie, Maisons & cités Soginorpa, Partenord Habitat, LTO Habitat, Habitat 59-62 Picardie, le Syndicat Mixte des Transports et le Centre Hospitalier de Douai en date du 26 juin 2015.

Vu la délibération N°1323 de la commune d'Arleux en date du 22 Mai 2015,

Vu la délibération N°010815 de la commune d'Aubigny au Bac en date du 01 août 2015,

Vu la délibération N°300615 de la commune d'Auby en date du 30 juin 2015,

Vu la délibération N°2016/20 de la commune de Brunémont en date du 17 octobre 2016,

Vu la délibération N°2016.17 de la commune de Cuincy en date du 16 Mars 2016

Vu la délibération N°22062015 de la commune de Dechy en date du 22 Juin 2015,

Vu la délibération N°260615 de la commune de Douai en date du 26 juin 2015,

Vu la délibération N°140415 de la commune de Féchain en date du 14 avril 2015,

Vu la délibération N°14042015 de la commune de Flers en Escrebieux en date du 14 Avril 2015,

Vu la délibération N°220615 de la commune de Guesnain en date du 22 Juin 2015,

Vu la délibération N°10072015 de la commune de Hamel en date du 10 Juillet 2015,

Vu la délibération N°2015-3-01 de la commune de Lallaing en date du 12 Mai 2015,

Vu la délibération N°120615 de la commune de Lécluse en date du 12 Juin 2015,

Vu la délibération N°08062015 de la commune de Roost-Warendin en date du 08 Juin 2015,

Vu la délibération N°256.66/2015 de la commune de Sin le Noble en date du 28 mai 2015,

Vu la délibération N°09042015 la commune de Waziers en date du 09 Avril 2015,

Vu la délibération N°29/03/2019 – 24 de la communauté d'agglomération en date du 29 mars 2019, portant approbation de l'avenant n°2 du contrat de ville relatif à la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022, et à la rénovation du contrat de ville

Considérant l'article 2 de l'avenant n°2 au contrat de ville d'agglomération, « La mobilisation locale de l'ensemble des partenaires doit se traduire par une rénovation du contrat de ville d'agglomération. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville permettra de prioriser les axes d'intervention au sein des quartiers politique de la ville. Cela se traduira à travers un protocole d'engagements renforcés qui sera annexé au contrat de ville d'agglomération. »

Il est proposé de passer un avenant n°3 au contrat de ville d'agglomération 2015-2022, précisant les nouvelles orientations stratégiques de l'agglomération en matière de politique de la ville pour la période 2020-2022.

L'avenant opérationnel au contrat de ville de Douaisis Agglo 2020-2022 est présenté en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le présent avenant,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et toutes les décisions s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 28

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Habitat

14.1 – Proposition de renouvellement de l'exemption à l'article 55 de la loi SRU de la commune de Flines-les-Râches

Vu l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, modifié d'une part par le titre II de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, et d'autre part par les articles 97 à 99 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2013-670 du 24 juillet 2013 pris pour l'application du titre II de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu le décret n°2014-870 du 1er août 2014, modifiant la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, fixant à 20 % le seuil minimum de logements locatifs sociaux pour les communes concernées de la Communauté d'agglomération ;

Vu le décret N° 2015-1906 du 30 décembre 2015 revoyant les conditions de décroissance démographique ;

Vu le décret n° 2017-835 du 5 mai 2017 relatif aux dispositions particulières à certaines agglomérations en matière de réalisation de logements locatifs sociaux et pris pour l'application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2017-840 du 5 mai 2017 fixant les valeurs des ratios permettant de déterminer la liste des agglomérations et des établissements publics de coopération intercommunale et la liste des communes mentionnés, respectivement aux premier et troisième alinéas du II de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation ainsi que de définir les agglomérations de plus de 30 000 habitants sur le territoire desquelles les communes sont susceptibles d'être exemptées de l'application des dispositions de l'article L. 302-5 et suivants en application du III du même article ;

Vu les décrets d'application n°2017-835 et n°2017-840 du 5 mai 2017, puis n°2019-661 et n°2019-662 du 27 juin 2019 ;

Vu le décret 2017-1810 du 28 décembre 2017 actant l'exemption de la commune de Flines-les-Râches à l'article 55 de la loi SRU pour les années 2018 et 2019.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 septembre 2016 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le Contrat de Mixité Sociale en date du 1er septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2017 approuvant la demande d'exemption de la commune de Flines-les-Râches à l'article 55 de la loi SRU.

Vu le courrier de la commune de Flines-les-Râches en date du 17 juin 2019 sollicitant le renouvellement de l'exemption à l'article 55 de la loi SRU.

CONTEXTE :

L'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 a créé l'obligation pour les communes les plus urbaines de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux d'ici 2020. Il s'agit des communes de plus de 3 500 habitants appartenant à un EPCI ou à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Le seuil est relevé à 25 % par la loi du 18 janvier 2013, avec comme date butoir 2025. La loi a toutefois prévu de maintenir ce taux à 20 % lorsque le parc de logements existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire, comme c'est le cas pour DOUAISIS AGGLO.

Avec moins de 20 % de logements locatifs sociaux au sein de leur parc de résidences principales, les communes de Raimbeaucourt et de Flines-les-Râches sont déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU. Elles doivent rattraper leur retard d'ici 2025. D'ici là, chaque année, un inventaire des logements locatifs sociaux est réalisé par les services de l'Etat et un prélèvement est effectué sur les ressources fiscales des communes.

Afin d'accompagner les communes dans la réalisation de cet objectif, le Programme Local de l'Habitat 2016 – 2021 de DOUAISIS AGGLO a intégré, notamment dans la territorialisation de la production de logements, cette obligation d'atteinte du taux de 20 % de logements locatifs sociaux.

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017 a prévu d'exempter les communes où la situation du marché du logement ne justifie pas le développement d'une offre locative aidée. En 2017, puis en 2019, des décrets d'application sont venus préciser les motifs et les modalités d'exemption. Sur proposition des EPCI, les communes peuvent être dispensées de l'application de l'article 55 de la loi SRU, après avis de la commission nationale SRU.

Suite à la proposition du conseil communautaire réuni en séance le 30 juin 2017, la commune de Flines-les-Râches a été exemptée de ses obligations SRU pour les années 2018 et 2019 au motif qu'elle est située hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants et insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transport en commun. La commune de Raimbeaucourt, appartenant à l'unité urbaine Douai-Lens, n'a pu faire l'objet de la même proposition.

Le décret 2017-1810 du 28 décembre 2017 actait l'exemption de la commune de Flines-les-Râches pour les années 2018 et 2019. Le renouvellement de cette exemption n'a pas de caractère automatique. Pour que la commune de Flines-les-Râches soit de nouveau exemptée pour la prochaine période triennale, à savoir 2020 – 2022, DOUAISIS AGGLO doit en faire la proposition au préfet de département, avant que celle-ci ne soit examinée par la commission nationale SRU.

MOTIVATION DE LA PROPOSITION D'EXEMPTION :

Les conditions pour lesquelles la commune a été exemptée pour les années 2018 et 2019, à savoir « être située hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants et être insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les services de transport en commun » sont toujours d'actualité.

La bonne desserte des communes par les services de transports (les transports en commun sont les services de transport public urbain, au sens du II de l'article L1231-2 du code des transports, et les services de transport public non urbain routier ou ferroviaire) est appréciée sur le fondement de fréquence inférieure au quart d'heure, aux heures de pointe du matin et du soir.

La commune de Flines-les-Râches, dénuée de gare, est desservie par deux lignes de transport en commun qui permettent d'accéder aux centres-villes, aux gares et aux établissements scolaires de Douai et d'Orchies. Néanmoins, elles semblent insuffisantes pour assurer une bonne accessibilité aux bassins d'activités et d'emploi, pour plusieurs raisons :
- Leur fréquence à l'heure de pointe du matin et du soir est supérieure à 15 minutes ;
- L'amplitude des horaires ne permet pas aux habitants de Flines-les-Râches occupant un emploi avec des horaires décalés de se rendre en transport en commun à leur travail ;
- La fréquence des bus est moindre sur la période des vacances scolaires ;
- Les principaux pôles d'emplois sont éloignés de la commune. Le parc d'activités de Lauwin-Planque (Amazone, Goodman, etc.) ainsi que l'usine Renault, se situent à plus de 20 km de la commune, et sont difficilement accessibles depuis la commune en transport en commun ;
- L'urbanisation de la commune se caractérisant par un développement de l'habitat linéaire et dispersé sous forme de hameaux, une part conséquente de la population flinoise vit à plus de 300 mètres d'un arrêt de bus.

De plus, les deux projets programmés sur la commune, comptabilisant respectivement 80 et 57 logements locatifs sociaux, devraient à leur livraison, faire passer le nombre de logements locatifs sociaux manquants de 256 (exercice 2019) à 119 logements sur la période triennale 2020-2022.

Suite à la sollicitation de la commune, par courrier en date du 17 juin 2019, il est proposé que l'exemption au dispositif SRU soit prolongé à la prochaine période triennale (2020 – 2022). Si cette proposition est validée par la commission nationale SRU, la commune :
- Ne sera plus tenue au règlement des pénalités financières pour la période triennale 2020 – 2022.
- Aura une plus grande souplesse calendaire dans la réalisation des objectifs inscrits dans son contrat de mixité sociale, en fonction de l'évolution des projets en cours.
- Aura une plus grande souplesse calendaire dans la prise en compte des besoins des nouveaux habitants (développement des services à la population, etc.).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de valider la proposition de demande d'exemption à l'article 55 de la loi SRU de la commune de Flines-les-Râches,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 29

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Habitat

14.2 – Avenant n°4 à la convention Douaisis Agglo/Etat-ANAH relative au PIG HM (Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux) – Prorogation du dispositif

DOUAISIS AGGLO est délégataire des aides à la pierre et de la gestion des aides à la rénovation du parc privé depuis 2006.

Un Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux en faveur de l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs du territoire, a été mis en place depuis 2013, avec pour priorités : la lutte contre l'habitat indigne et les situations de précarité énergétique, les réhabilitations durables du parc de logements, les travaux d'adaptation et la lutte contre la perte d'autonomie.

Aussi, une convention PIG HM est en cours sur la CAD depuis 2013. Dans le cadre de cette convention, un avenant n°4 est proposé pour proroger comme suit le dispositif :

→ *Il est proposé de proroger notre Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux (PIG HM) du 01.10.2019 au 30.09.2020.*

Les autres dispositions de la convention, ainsi que le périmètre d'intervention du PIG HM (soit les 35 communes de DOUAISIS AGGLO) demeurent inchangées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'avenant n°4,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer cet avenant et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 30

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Habitat

14.3 – Avenant n°2 à la convention « Nord Equipement Solidarité »

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 15/12/2017, une convention-cadre a été signée entre DOUAISIS AGGLO et le Département du Nord via son dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité ».

Un avenant a été signé le 20/06/2019 entre DOUAISIS AGGLO et le Département du Nord afin de pérenniser ce dispositif et portant sur l'élargissement du public accompagné dans le cadre du dispositif.

Le déploiement du dispositif est ainsi réalisé dans le cadre des opérations programmées PIG et OPAH portées par la collectivité.

L'avenant n°2 à la convention porte sur les modifications explicitées ci-dessous.

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile, le Département du Nord étend son dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité à l'aménagement du Logement aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupants du parc privé, ainsi qu'aux bénéficiaires en situation de handicap nécessitant un aménagement de logement au titre du Fond départemental de compensation du handicap et/ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), selon les critères d'éligibilité de l'ANAH (c'est-à-dire pour les ménages aux ressources identifiées comme « modestes » et « très modestes »).

Cela se traduit par deux nouvelles dispositions :

- une meilleure solvabilisation des usagers de l'APA par le biais d'une nouvelle aide volontariste dénommée J'Amen'Age 59
- une coordination renforcée avec les EPCI afin d'aider l'ensemble des usagers en perte d'autonomie à concrétiser leurs projets d'aménagement de logement liés à la perte d'autonomie et à la précarité énergétique si nécessaire et de leur permettre également de mobiliser toutes les aides existantes en la matière par le biais d'un nouvel avenant aux conventions signées dans le cadre du programme « Habiter mieux »

Il est donc proposé par cet avenant n° 2 de modifier les articles 1, 2 et 3 de la convention cadre afin d'intégrer les nouvelles modalités opérationnelles du dispositif J'Amen'Age 59 et permettre son déploiement.

Les règles générales de la participation du Département sont calculées différemment en fonction des ressources du foyer du bénéficiaire de l'APA et selon qu'il réside ou non sur le territoire d'un EPCI.

Territoires	Ressources « Très Modestes »	Ressources « Modestes »[1]
ANAH		
Ensemble du département	***45 %*** *du montant total TTC du devis retenu*	***31,8 %*** *du montant total TTC du devis retenu*
J'AMEN'AGE 59		
En EPCI	***55 %*** *du montant total TTC du devis retenu[2]* – *Participation de l'usager (Calculée selon le coefficient de participation qui s'applique à l'APA)* – *Aide EPCI[3]*	***68,2 %*** *du montant total TTC du devis retenu[2]* – *Participation de l'usager (Calculée selon le coefficient de participation qui s'applique à l'APA)* – *Aide EPC[3]*
Hors EPCI	***55 %*** *du montant total TTC du devis retenu[2]* – *Participation de l'usager (calculée selon le coefficient de participation qui s'applique à l'APA)*	***68,2 %*** *du montant total TTC du devis retenu[2]* – *Participation de l'usager (calculée selon le coefficient de participation qui s'applique à l'APA)*

[1] Pour les revenus « modestes » et en application de l'article 12 de son règlement général, l'aide de l'ANAH ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du coût global de l'opération TTC
[2] Montant retenu uniquement sur les éléments liés à la perte d'autonomie
[3] En fonction du règlement connu. Les montants d'aide des EPCI sont susceptibles d'évoluer à tout moment et seront pris en compte pour calculer le montant de la prise en charge départementale

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'avenant n°2,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 31

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Habitat

14.4 – Charte de bonnes pratiques pour le montage et l'instruction des dossiers ANAH Nord

DOUAISIS AGGLO est délégataire des aides à la pierre et de la gestion des aides à la rénovation du parc privé depuis 2006.

Dans une volonté de poursuivre son action d'amélioration du parc de logement privé, l'Anah a engagé une démarche de simplification de son activité pour améliorer le service aux usagers.

Cette charte a pour objectif de préciser et formaliser les engagements des partenaires sur l'ensemble des processus et des actions mis en place entre les instructeurs Parc Privé et les opérateurs du territoire, dans le respect de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Au sein de la charte, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre de bonnes pratiques régissant les procédures de constitution et d'instruction des dossiers de demandes de subventions présentées par les propriétaires.

Cette charte a été rédigée par l'ensemble des partenaires dans le cadre des 9 semaines de déploiement de la démarche de simplification et dématérialisation des procédures Anah dans le Nord (de janvier à mars 2018).

La présente charte répond à 5 objectifs principaux :
1. Assurer aux demandeurs une équité de traitement, une bonne information, la lisibilité et le raccourcissement des délais à chacune des étapes (contact, montage, décision, paiement) et un accompagnement adapté pour l'inclusion numérique,
2. Formaliser les procédures et les engagements des partenaires, pour l'instruction et l'engagement des dossiers de demandes de subvention,
3. Fluidifier et simplifier le traitement des demandes afin de gagner du temps pour traiter efficacement le volume important de dossiers pour le Nord,
4. S'engager pour l'harmonisation des délais,
5. Renforcer l'animation locale du réseau des partenaires signataires et partager les informations avec les autres acteurs intervenant dans le champ des aides à l'habitat (collectivités territoriales, ADIL, caisse de retraites, …)

La charte concerne dans un premier temps, les dossiers de demande de subvention des propriétaires occupants pour l'ensemble des types d'intervention (insalubrité, précarité énergétique, autonomie, travaux lourds).

La liste des porteurs de cette charte est présente en annexe, dans la rubrique « SIGNATAIRES ».

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette charte et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 32

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : .Pouvoirs :
Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Aire d'accueil des gens du voyage

15.1 – Projet de Schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Nord 2019 – 2025 – Avis de DOUAISIS AGGLO

L’accueil des gens du voyage sur les différents territoires est régi par un schéma départemental qui fixe les objectifs à obtenir pour les collectivités en matière d’équipement d’accueil.

Le précédent schéma 2012-2018 est arrivé à terme. L’objectif qui était fixé pour le territoire de Douaisis Agglo était de 60 places caravanes, l’équipement de la collectivité est l’aire de Dechy/Sin le Noble qui totalise 32 places caravanes. Les objectifs du schéma ont donc été réalisées soit 53 %. L’objectif en aire de Grand passage était de 150 places qui ont été réalisées par la création de l’aire de grand-passage de Lambres lez Douai. L’objectif a donc été réalisé soit 100%. Une préconisation de 16 places en terrain familiaux locatifs publics ou en habitats adaptés sans obligation de réalisation avait été émise dans le schéma 2012-2018.

Dans le nouveau schéma départemental 2019-2025 (voir annexe), l’objectif envisagé en aire d’accueil serait **25 places caravanes** supplémentaires. Concernant l’aire de grand passage, la prescription reste la même : 150 places, l’objectif est donc déjà atteint. Des travaux d’aménagements seront néanmoins à prévoir pour répondre au dernier décret 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux équipements nécessaires sur les terrains de grand passage (évacuation des eaux usées, sanitaires…).

La création de terrains familiaux locatifs publics (TFLP) étant devenue obligatoire dans le nouveau schéma, **8 places** minimum sont demandées. Elles correspondent à un projet en cours de réflexion sur la commune d’Auby qui vient remplacer un projet d’habitat adapté qui a été abandonné.

Il est à préciser que les terrains familiaux locatifs sont les derniers équipements encore finançables par l’état (70% du coût avec un plafond de 15234€ par emplacement).

<u>Proposition d’avis à donner au projet de schéma départemental 2019-2025</u>

Douaisis Agglo en fonction des problématiques récurrentes d’occupations illicites sur son territoire, dues au phénomène d’ancrage territorial des familles de la communauté des gens du voyage et de l’expérience de la gestion de son aire d’accueil, privilégie la mise en place de Terrains Familiaux Locatifs Publics plutôt que des places en aire d’accueil.

Elle propose donc de créer :

- 25 places en terrains familiaux locatifs publics, 8 pour Auby et 17 à répartir, sous réserve de l’accord des communes et de la mise à disposition des fonciers à titre gracieux par les communes concernées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avis proposé ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du schéma départemental 2019-2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 33

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement économique

16.1 – Acquisition Licence IV - Estaminet d'Arleux

« L'estaminet » dont Douaisis Agglo est propriétaire sur la Commune d'Arleux est aujourd'hui exploité sans licence de 4è catégorie.

Pour pallier à cette situation, il vous est proposé d'acquérir une licence IV, pour la faire exploiter par le locataire de l'estaminet.

La société JCL, SARL dont le siège social est à Marseille, se propose de nous céder une telle autorisation. Il s'agit d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie délivrée par la Commune d'Arleux le 29 novembre 2008 par voie de translation à M. Charles CAUDRON.

La SARL JCP en est propriétaire pour l'avoir acquise par acte sous seing privé du 23 juillet 2018 à M. Charles CAUDRON, commerçant à ARLEUX (enseigne « La Bécasse »).

Le prix proposé de cette cession est de 8500 euros. Opération non soumise à la TVA, les droits de mutation s'élèvent à 25 euros à la charge du cessionnaire. La cession devra faire l'objet d'un enregistrement.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette acquisition de cette licence IV au prix de 8500 euros,
- de m'autoriser à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 34

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement économique

16.2 – Mise en œuvre de la convention de partenariat relative à la participation de Douaisis Agglo au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France via les dispositifs ATPEA, Tremplin BioEnDouaisis et CUMA

Conformément à la loi NOTRé du 7 aout 2015, la Région est seule compétente en matière de développement économique pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi d'aides aux entreprises.

Cependant, selon le Code Général des Collectivités territoriales, les intercommunalités peuvent participer au financement des aides et régimes d'aides mises en place par la Région.

Conformément au cadre fixé par le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2017 pour une durée de 5 ans, une convention de partenariat relative à la participation de Douaisis Agglo au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France, a été signée entre Douaisis agglo et la Région.

La signature faisait suite à la délibération de Douaisis Agglo en date du 15 décembre 2017, par laquelle les élus communautaires ont adopté cette convention de partenariat et autorisé sa signature.

Cette convention est valide jusqu'au 31 décembre 2022. Elle définit le cadre d'intervention des deux parties.

En effet, elle prévoit que l'éligibilité des demandes s'apprécie par chaque partie sur la base des critères définis dans les cadres d'intervention cités dans la convention.

Il vous est proposé aujourd'hui de délibérer sur la création de trois dispositifs d'aide qui permettront à Douaisis Agglo de venir compléter le financement de la Région, en application de la convention de partenariat relative à la participation de Douaisis Agglo au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France et, sous réserve d'une modification du cadre d'intervention dont l'adoption par le Conseil Régional est prévue lors de la commission du 26 novembre 2019.

Ces 3 régimes d'aide vont permettre à Douaisis Agglo de compléter les financements régionaux en matière d'aide à la création et reprise d'entreprise.

Les critères d'éligibilité sont détaillés pour chaque dispositif cité ci-dessous.

Ils s'appuient sur cette convention pour attribution d'aide, **valide jusqu'au 31 décembre 2022,** et dans le respect des taux d'aide autorisés par le régime cadre européen.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF REGIONAL D'AIDE A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISES

Proposition de mise en œuvre par Douaisis Agglo :

Dispositif d'aide à l'installation et transmission de Très petites Entreprises Agricoles (ATPEA)

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.), labellisé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt en 2017, et au travers de ses trois plans AGRICAD, BIOCAD, et ALIMCAD, le maintien des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs pour le territoire apparaît comme un enjeu et un objectif déterminants.

Cela répond à la nécessité de pérenniser les exploitations et les emplois agricoles sur le territoire, de renforcer les circuits-courts et de favoriser une alimentation durable et accessible à tous.
Un dispositif d'ATPEA (Aides aux Très Petites Entreprises Agricoles) de DOUAISIS AGGLO avait été instauré par délibération du Conseil communautaire en date du 22 octobre 2010. Cette aide permet le soutien financier à la création ou à la reprise de très petites exploitations agricoles pratiquant la vente directe et/ou la transformation.

Depuis sa création, quatre maraîchers ont bénéficié de cette aide à l'investissement pour créer leur activité agricole, dont deux en agriculture biologique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat relative à la participation de Douaisis Agglo au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France, il vous est proposé de faire évoluer le dispositif.

Il s'appuie dorénavant sur le régime d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire de la Commission du 26 février 2018.

Les modalités d'attribution sont explicitées dans le dispositif en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'inscrire ce dispositif ATPEA sur le cadre exempté de notification n° SA 50388 (2018/N) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire de la Commission du 26 février 2018,
- de prévoir un plafond à 20 000 € par demande, quelques soient les pratiques culturales, conformément aux taux d'aide autorisés par le régime cadre européen,
- de rendre cumulable ce dispositif avec les autres dispositifs en faveur du monde agricole, dont le « Tremplin BioEnDouaisis ».

Le règlement joint en annexe précise les nouvelles modalités d'attribution du régime d'aide à l'installation (Annexe 1).

Aide forfaitaire à la création de CUMA

DOUAISIS AGGLO a mis en place le plan AGRICAD pour permettre le maintien d'une agriculture de proximité et qui favorise les circuits-courts sur son territoire. D'autre part, pour développer une agriculture biologique locale et répondant aux besoins alimentaires de ses habitants, DOUAISIS AGGLO s'est dotée du plan BIOCAD. Un des axes de ce pôle d'excellence autour de l'alimentation et de l'agriculture biologique favorise les installations et les conversions à l'agriculture biologique des agriculteurs du territoire.

Pour affronter les difficultés (économiques, administratives, etc.) auxquelles ils peuvent être confrontés, certains agriculteurs décident aujourd'hui de travailler collectivement et de mutualiser leurs moyens. Ainsi, les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) sont des sociétés coopératives agricoles qui réunissent des agriculteurs investissant ensemble dans du matériel agricole et s'organisant pour utiliser ces équipements sur leur exploitation, en employant au besoin du personnel.

De ce fait, les CUMA ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous les moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. L'achat de matériel en commun permet de réaliser des économies par rapport à un achat en individuel et permet aux agriculteurs d'investir dans du matériel de qualité.

Les CUMA sont avant tout un lieu collectif d'échange de pratiques, de rassemblement et de contact entre les agriculteurs. Elles sont donc un lieu de dialogue pour les agriculteurs qui ont des pratiques agricoles différentes (conventionnelles et biologiques).

Les CUMA sont très peu développées sur le territoire du Douaisis. C'est pourquoi Douaisis Agglo a souhaité accompagner la création de CUMA sur son territoire.

En encourageant les agriculteurs à se regrouper sous forme de CUMA, Douaisis Agglo espère faire émerger des projets collectifs et leur permettre d'investir dans du matériel agricole à moindre coût.

Aussi, conformément aux objectifs du plan AGRICAD et du plan BIOCAD, et en vue de soutenir le développement de structures collectives de type CUMA, qui permettent de créer une dynamique collective entre agriculteurs, il est proposé de créer une aide forfaitaire à la création et au démarrage d'activité, dont les modalités d'attribution sont explicitées dans le dispositif en annexe.

DOUAISIS AGGLO apportera une aide forfaitaire à la création de CUMA plafonnée à 20 000 €. Cette enveloppe pourra être inférieure si l'organisme n'est plus éligible à cette hauteur au titre du dispositif européen De Minimis.

Ainsi, dans le cadre :

- Des dispositions de l'article L1511-2 du code général de collectivités territoriales.
- Et des aides De Minimis entreprise relevant du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 paru au JO UE du 24 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides De Minimis.

Et conformément à la convention de partenariat relative à la participation de Douaisis Agglo au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter une nouvelle aide au démarrage et à la création en faveur de forme collective de type CUMA, dont le projet de règlement figure en annexe au présent exposé,
- de déléguer au bureau la mise en œuvre de cette aide, et de compléter en conséquence comme suit la liste des délégations d'attribution au bureau en matière de développement économique : *1.1.7 – Attribution d'aide forfaitaire à la création de CUMA, selon les critères adoptés par le Conseil,*
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le règlement joint en annexe précise les modalités d'attribution du régime d'aide (Annexe 2).

Tremplin BioEnDouaisis : aide forfaitaire au démarrage d'activité agricole biologique sur le territoire de DOUAISIS AGGLO

Pour développer une agriculture biologique de proximité, ancrée sur son territoire et répondant aux besoins alimentaires de ses habitants, DOUAISIS AGGLO s'est dotée du plan BIOCAD, qui est un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (P.A.T), labellisé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en 2017. Un des axes du plan BIOCAD a pour but de favoriser les installations et les conversions à l'Agriculture Biologique des agriculteurs du territoire.

Les conversions à l'Agriculture Biologique auront de nombreuses incidences positives pour le territoire. Les bénéfices sont environnementaux, l'Agriculture Biologique favorisant la protection de la ressource en eau et de la biodiversité. Les conversions à l'Agriculture Biologique devraient permettre de produire également des bénéfices économiques en pérennisant les exploitations et devraient permettre une rémunération plus juste des agriculteurs du territoire.

Les conversions à l'Agriculture Biologique créent enfin des bénéfices pour toute la population du territoire, puisqu'elles permettent un accès à une alimentation de qualité, plus saine, et notamment biologique. Cet accès à une alimentation plus saine se fait aussi avec la mise en place de circuits courts alimentaires durables et biologiques. Les conversions à l'Agriculture Biologique concourent également à créer un environnement plus sain (eau, air, sol) pour toute la population du territoire, en adéquation avec la Charte d'engagement « Villes & Territoires sans Perturbateurs endocriniens » dont DOUAISIS AGGLO est signataire.

C'est pourquoi, DOUAISIS AGGLO souhaite accompagner les nouvelles pratiques culturales et soutenir financièrement, grâce au Tremplin BioEnDouaisis, les agriculteurs du territoire qui décident de convertir tout ou partie leur exploitation à l'agriculture biologique. Ce dispositif a vocation à favoriser le changement de pratiques agricoles sur le territoire et notamment impulser une dynamique de conversion à l'agriculture biologique.

Dans le cadre :

- des dispositions de l'article L1511-2 du code général de collectivités territoriales

- du Règlement 2019/316 de la Commission européenne du 21 février 2019, publié le 22 février 2019, qui modifie le Règlement 1408/2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides De Minimis dans le secteur de l'agriculture, en conformité avec les instructions techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation DGPAAT/SDG/2014-246 du 31 mars 2014 et DGPE/SDC/2018-229 du 22 mars 2018,

- du règlement cadre (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 et du règlement d'application (CE) n°889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 relatif à la production biologique,

et conformément à la convention de partenariat relative à la participation de Douaisis Agglo au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter une nouvelle aide De Minimis en faveur de la conversion bio, dont le projet de règlement figure en annexe au présent exposé,
- de déléguer au bureau la mise en œuvre de cette aide, et de compléter en conséquence comme suit la liste des délégations d'attribution au bureau en matière de développement économique : *1.1.8 – Attribution individuelle d'aide à la conversion bio, selon les critères adoptés par le Conseil*,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le règlement joint en annexe précise les modalités d'attribution du régime d'aide (Annexe 3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 35

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement économique

16.3 – Politique « Friches commerciales de centres-villes » de DOUAISIS AGGLO – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Flines lez Râches pour l'acquisition de l'immeuble sis 4 rue du Moulin – Convention de fonds de concours

Dans le cadre de la Politique « Friches commerciales de centres-villes » de Douaisis Agglo définie par délibération du Conseil communautaire du 29/11/2016, nous sommes sollicité par la commune de Flines lez Râches concernant l'acquisition d'un bien situé au 4 rue du Moulin (ancien café des sports).

La convention à passer avec la ville de Flines Lez Râches pour ce projet éligible est présentée en annexe.

La convention reprend l'ensemble des conditions définies dans le régime cadre défini par délibération communautaire en date du 29 novembre 2016, à savoir :
- le but du projet est de rendre à la friche sa destination commerciale,
- le projet de réhabilitation des commerces doit prévoir l'aménagement dans l'immeuble d'une entrée indépendante et dédiée à l'accès aux logements,
- le fonds de concours ne reprend pas en compte la réhabilitation des logements.

D'autre part :
- si la commune propriétaire donne à bail l'immeuble, elle devra reverser à Douaisis Agglo la moitié des loyers perçus, à concurrence du montant du fonds de concours versé par Douaisis Agglo ,
- si la commune vend l'immeuble, elle devra reverser à Douaisis Agglo la moitié du prix de cette vente.

Le fonds de concours est payable à la signature de la vente, sur production d'une copie de l'acte de cession emportant transfert de propriété.

La phase travaux suivra durant l'année 2020 après une étude qui sera réalisée sur le premier semestre.

Le fonds de concours prévu dans cette convention est le suivant :

Opération	Montant éligible	**Fonds de concours de Douaisis Agglo**
Immeuble 4 rue du Moulin	120.000 €	60.000 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'attribuer ce fonds de concours à la commune de Flines lez Râches,
- d'adopter la convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 36

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement économique

16.4 – Représentation de DOUAISIS AGGLO au Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges – Désignation de délégués suppléants

Les nouveaux statuts du Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges ont été approuvés par arrêté préfectoral interdépartemental du 4 juillet 2019.

Suivant ces nouveaux statuts, Douaisis Agglo dispose désormais de délégués suppléants en nombre égal au nombre de délégués titulaires pour la représenter au sein du Comité syndical du syndicat mixte (article 5.1 des statuts), soit 2 délégués suppléants :

Les 2 délégués titulaires de Douaisis Agglo sont M. Christian POIRET et M. Christophe DUMONT.

Après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des 2 délégués suppléants à désigner en son sein.

Les représentants sont élus au scrutin uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour ces élections, le vote a lieu à bulletin secret, sauf unanimité du Conseil communautaire pour un vote à main levée.

Résultat de l'élection

- **M. Christian DORDAIN est élu à l'unanimité au 1er tour, représentant suppléant de M. Christophe DUMONT.**
- **M. Alain WALLART est élu à l'unanimité au 1er tour, représentant suppléant de M. Christian POIRET.**

Titulaires	Suppléants
M. Christophe DUMONT	**M. Christian DORDAIN**
M. Christian POIRET	**M. Alain WALLART**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 37

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement économique

16.5 – Implantation et vente de terrain / APEI – EcoPark du Raquet – Désaffectation et déclassement préalables à la cession

Cette entreprise sollicite Douaisis Agglo à l'effet de lui céder un terrain supplémentaire contigüe à son implantation actuelle sur l'Ecoquartier du Raquet.

Ce terrain une surface de 6800 m² et figure au plan joint.

Il est séparé de l'implantation APEI par un chemin piétonnier et cyclable figurant au plan joint. Dans la mesure où ce chemin fait partie du domaine public de Douaisis Agglo, il conviendrait au préalable de déclasser ce dernier.

Ce déclassement est consécutif à la désaffectation effective de ces cheminements par les services de Douaisis Agglo.

Je vous propose donc, après avis favorable du bureau, de déclarer formellement le déclassement de ces chemins piétonniers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 – 38

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement économique

16.6 – Vente de terrain à la société HURBAN – EcoPark du Raquet – Désaffectation et déclassement préalables à la cession

Cette entreprise sollicite Douaisis Agglo à l'effet de lui céder un terrain supplémentaire contigüe à son implantation actuelle sur l'Ecoquartier du Raquet.

Ce terrain une surface de 2660 m² et figure au plan joint.

Il est séparé de l'implantation APEI par un chemin piétonnier et cyclable figurant au plan joint. Dans la mesure où ce chemin fait partie du domaine public de Douaisis Agglo, il conviendrait au préalable de déclasser ce dernier.

Ce déclassement est consécutif à la désaffectation effective de ces cheminements par les services de Douaisis Agglo.

Je vous propose donc, après avis favorable du bureau, de déclarer formellement le déclassement de ces chemins piétonniers

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 39

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.1 – Attribution d'une subvention de 2 000 € à la SMLH (Société des Membres de la Légion d'Honneur) pour l'organisation du Centenaire de l'attribution de la Légion d'Honneur à la Ville de DOUAI

70 villes françaises reçurent la Légion d'honneur à l'issue de la Première guerre mondiale ; la remise des décorations s'échelonna de 1919 à 1930.

La ville de Douai en fut gratifiée par décret du 13 septembre 1919 suivant décision de Georges Clémenceau, Président du Conseil. Le 14 septembre 1919, le Président de la République Raymond Poincaré remit à la ville la croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Dans le cadre de sa participation au centenaire de l'attribution de la Légion d'honneur à la ville de Douai (les 13 et 14 septembre 2019), la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) a sollicité une subvention d'un montant de 2 000 euros auprès de DOUAISIS AGGLO pour les frais liés à cette célébration.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accorder à la SMLH une subvention de 2 000 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 40

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.2 – Modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis – Avis de DOUAISIS AGGLO

La commune d'Emerchicourt est sortie du périmètre de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) au 1er janvier 2019.

Compte tenu du nouveau nombre de communes composant la CCCO (20 au lieu de 21) et des dispositions des statuts (article 3) du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis relatives à la représentation de ses collectivités membres au sein de son Comité syndical, **il convient de réviser comme suit le nombre de délégués de la CCCO au sein du Comité syndical du SCOT Grand Douaisis :**

→ **22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants** (au lieu de 23 délégués titulaires et 23 délégués suppléants)

Dans le cadre de cette révision, le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis a décidé, par délibération du 24 septembre 2019 (document joint), de modifier comme suit l'article 3 des statuts du syndicat :

Rappel rédaction actuelle de l'article 3- COMITE SYNDICAL : REPRESENTATION DES COLLECTIVITES MEMBRES :

« Le comité syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses membres. La représentation des membres est assurée par des délégués titulaires et des délégués suppléants. Chaque membre est représenté par un nombre de délégué titulaire égal au nombre de communes qui le compose, selon le principe d'un délégué par tranche commencée de 10 000 habitants. Chaque membre désigne un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire.

La représentation des membres au sein du comité syndical est assurée ainsi qu'il suit :

Membre	*Délégués titulaires*	*Délégués suppléants*
La communauté d'agglomération du Douaisis – 35 communes	*40*	*40*
La communauté de communes Cœur d'Ostrevent -21 communes	*23*	*23*
Total	*63*	*63*

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire. »

Nouvelle rédaction adoptée le 24.09.2019 pour l'article 3- COMITE SYNDICAL : REPRESENTATION DES COLLECTIVITES MEMBRES :

« Le comité syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses membres. La représentation des membres est assurée par des délégués titulaires et des délégués suppléants. Chaque membre est représenté par un nombre de délégué titulaire égal au nombre de communes qui le compose, selon le principe d'un délégué par tranche commencée de 10 000 habitants. Chaque membre désigne un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire.

La représentation des membres au sein du comité syndical est assurée ainsi qu'il suit :

Membre	*Délégués titulaires*	*Délégués suppléants*
La communauté d'agglomération du Douaisis – 35 communes	*40*	*40*
*La communauté de communes Cœur d'Ostrevent -**20** communes*	***22***	***22***
Total	***62***	***62***

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire. »

Suivant la procédure applicable, le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis a saisi la communauté d'agglomération pour qu'elle émette son avis sur la présente modification de l'article 3 des statuts.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis présentée ci-dessus et dans la délibération jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 41

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.3 – Conventions de partenariat avec des structures d'enseignement supérieur pour la réalisation de projets étudiants - Délégation d'attribution au Président

DOUAISIS AGGLO développe de nombreux projets pour lesquels des partenariats avec des structures d'enseignement supérieur (universités, écoles, etc.) peuvent être opportuns ; dans ce cadre, des missions d'études, d'organisation et d'animation d'événements ou encore de réalisations matérielles concrètes peuvent être confiées à des groupes d'étudiants.

A titre d'exemple, en 2018, DOUAISIS AGGLO a signé une convention avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille pour un projet étudiant destiné à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la politique ALIMCAD (avec le versement d'une participation financière de 300 € destinée à couvrir les frais de déplacements des étudiants).

Ce type de convention a vocation à encadrer les rapports entre DOUAISIS AGGLO, la structure d'enseignement partenaire et si besoin les étudiants, et à indiquer le montant des frais liés à la mission pour lesquels la structure d'accueil propose un remboursement.

Pour faciliter le développement de partenariats avec les écoles supérieures et universités, il est proposé de déléguer au Président le soin de souscrire des conventions avec des structures d'enseignement supérieur pour la réalisation de projets étudiants, qui peuvent donner lieu au remboursement de frais liés au projet et à la formation, dans la limite d'un plafond de 1000 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'habiliter le Président à souscrire toute convention avec une structure d'enseignement supérieur, destinée à encadrer un projet étudiant pour la réalisation d'une mission visant à faire avancer un projet porté par DOUAISIS AGGLO dans la mesure où le remboursement des frais liés au projet et à la formation n'excède pas 1 000 euros,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 42

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.4 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature des marchés n°« 18BG117 - 19BG075 - 19EP076 – 19BG084 - 19DC094 - 19DC098 – 19BG101 (3 lots) - 19BG104 - 19DC105 - 19AS106 – Marché de travaux de démolition bâtiment Furmanite à Douai »

Des consultations ont été lancées ou doivent être lancées pour des marchés urgents pour lesquelles l'attribution des marchés et l'autorisation de signature relèvent de la compétence du Bureau en raison de leurs montants.

En l'absence de réunion de bureau avant le 14 novembre 2019, il est proposé, après avis favorable du bureau, que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire les marchés listés ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

Les marchés concernés sont les suivants :

Tableau récapitulatif des marchés		Estimation € HT
18BG117	Attribution de l'accord cadre pour la fourniture d'une solution de gestion de parc automobile et de géolocalisation des véhicules de la CAD et maintenance associée	Ces prestations seront traitées à bons de commande Montants sur la durée totale de l'accord-cadre, soit 48 mois : . Montant minimum :30 000 € H.T . Montant maximum : 150 000 € H.T.
19EP076	Attribution du marché pour le renouvellement du réseau d'eau potable et reprise/renouvellement de branchement Rue Ferrer et Chemin Godion à Sin le Noble	160 400 € HT
19BG075	Autorisation de signature de l'accord-cadre pour la réalisation d'études géotechniques et études de pollution	Ces prestations seront traitées à bons de commande. Montants pour chaque lot : . montant minimal 2 000 € HT /an . montant maximal 200 000 € HT /an. Chaque lot sera conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
	Lot 1-Etudes géotechniques	
	Lot 2-Etudes de pollution	
19BG084	Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des travaux neufs et l'entretien des voiries de Douaisis Agglo	Ces prestations seront traitées à bons de commande Montants de l'accord-cadre : . Montant minimal : 50 000 € HT/an . Montant maximal : sans montant Le montant des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions comprises), est estimé à : 2 000 000 € HT
19DC094	Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande - Fourniture de bacs roulants et pièces associées pour Douaisis Agglo	Ces prestations seront traitées à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 625 000 € H.T., sur la durée totale du marché, soit 2 ans
19DC098	Autorisation de signature du marché de distribution des sacs de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Douai	Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans Montant estimé à 110 000 € HT/an soit, pour la durée totale : 320 000 € HT
19BG101	Attribution du marché de travaux pour la création d'un Pôle d'échange Gare de Sin le Noble	Estimation totale : 729 068.50 € HT (3 lots)
	Lot 1 : VRD	508 901.50 € HT
	Lot 2 : Eclairage et Borne électrique	79 150 € HT
	Lot 3 : Espaces Verts – Mobilier	141 017 € HT
19BG104	Autorisation de signature du marché pour une étude prospective urbaine et sociale cités minières	400 000 € HT

19DC105	Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande a pour objet la fourniture de sacs plastiques pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Douai	Sans montant minimal et avec un montant maximal : 120 000 € HT/an ; durée : 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans
19AS106	Attribution du marché de travaux pour le renouvellement d'une partie des branchements de la rue de la république et renouvellement du refoulement, remplacement des pompes de la station de refoulement rue de la république à Dechy	208 855 € HT
	Attribution du marché de travaux de démolition bâtiment Furmanite à Douai -	150 000 € HT

Compte tenu des montants estimatifs, la procédure de mise en concurrence suivie pour ces procédures est la suivante :

- Appel d'offres ouvert, articles R2124-1-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique **«19BG075 -19BG084 - 19DC094 - 19DC098 - 19BG104 - 19DC105 »**
- Procédure adaptée conformément à l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique **«19BG117 - 19EP076 - 19BG101 - 19AS106 – Marché de travaux de démolition bâtiment Furmanite à Douai »**

Les dépenses correspondantes sont prévues aux articles :

- **Marché n°18BG117** à l'article n°2183 du budget général
- **Marché n°19BG075** : aux articles n°2315 et 6045 du budget général et des budgets annexes
- **Marché n°19EP076** à l'article n°2131 du budget annexe eau potable
- **Marché n°19BG084** : aux articles n°2315 et 61521 du budget général
- **Marché n°19DC094** à l'article n°2188 du budget annexe déchets
- **Marché n° 19DC098 et 19DC105** à l'article n° 6111 du budget annexe déchets
- **Marché n°19BG101** : à l'article n°0914 du budget général
- **Marché n°19BG104 :** à l'article n°2031 du budget général
- **Marché n°19AS106** : à l'article n° 2315 du budget annexe assainissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 43

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.5 – Demandes de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces durant l'année 2020 – Communes de Sin le Noble et Douai – Avis de Douaisis Agglo

Des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire dans les conditions visées à l'Article L3132-26 du code du travail, modifié par la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V) :
Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Suivant ces dispositions, Messieurs les maires des communes de Sin le Noble et de Douai ont saisi Douaisis Agglo pour qu'elle émette un avis sur l'ouverture de commerces de détail certains dimanches au cours de l'année 2020 ; leur demande vous est présentée ci-après :

Demande de M. le Maire de Sin le Noble :
→ « La commune a adressé un courrier, le 12 juillet 2019, aux commerçants sinois en vue de les consulter sur les dates potentielles de dérogations au repos dominical, Elle a également adressé, le 30 août 2019, un courrier aux organisations de salariés et d'employeurs. Une d'entre elles a émis un avis favorable par courrier du 06 septembre 2019, reçu le 06 septembre 2019.
Au vu de la concertation menée et des réponses qui m'ont été apportées, la liste suivante a été arrêtée : ***les dimanches : 5 et 12 janvier 2020 – 7 et 28 juin 2020 - 30 août 2020 - 6 septembre 2020 - 29 novembre 2020 - 6, 13, 20 et 27 décembre 2020*** *».*

Demande de M. le Maire de Douai :
→ « Conformément aux demandes présentées par l'Union du Commerce Douaisien (UCD) en date du 18.09.2019 et des commerçants tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir les commerces de détail, sauf bricolage, Monsieur le Maire de Douai souhaiterait autoriser l'ouverture de ces commerces aux dates suivantes : ***les dimanches : 12 janvier 2020 - 28 juin 2020 - 30 août 2020 - 20 septembre 2020 - 4 octobre 2020 - 6, 13, 20 et 27 décembre 2020*** *».*

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'émettre un avis favorable sur les demandes présentées ci-dessus déposées par messieurs les maires de Sin le Noble et de Douai,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (3 voix contre)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019

11/10/2019 - 44

Date de la convocation : 4 Octobre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :.46 Pouvoirs : 8

Le Vendredi 11 Octobre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Marie-Pascale SALVINO (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), M. Christian COURTECUISSE (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Franz QUATREBOEUFS (pouvoir à Mme Françoise PROUVOST), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), M. Jean-Paul COPIN (pouvoir à Mme Annie GOUPIL), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Cosette MARQUETTE).

EXCUSÉS :
M. Guy CANNIE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Johanne MASCLET, Mme Nadine MORTELETTE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Ludovic DENNIN, Directeur de l'Assainissement, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.6 – Observatoire Climat Hauts-de-France porté par le CERDD – Signature de la charte de partenariat et participation au Comité des partenaires

L'Observatoire Climat Hauts-de-France porté par le CEntre Ressources du Développement Durable (CERDD), auquel Douaisis Agglo est adhérente, a été créé en 2012 pour agir à l'échelle de notre région.

Il s'agit d'un espace de mutualisation et d'échanges autour des enjeux liés au changement climatique et à la transition énergétique.

Ses missions s'articulent autour des axes suivants :
- Collecter et analyser les données en complémentarité avec les outils d'observation existants.
- Animer le réseau de partenaires et constituer un lieu de concertation sur les données.
- Produire et diffuser de l'information et de la connaissance en matière de climat et d'énergie.

L'Observatoire s'appuie sur un large réseau de partenaires ainsi que sur une instance consultative, le Comité des Partenaires qui regroupe tous les signataires de la Charte présentée en annexe et qui se réunit 1 à 2 fois /an pour suivre et orienter les travaux de l'Observatoire.

La signature de la charte de partenariat est gratuite et elle est valable 3 années.

Afin de confirmer l'engagement de Douaisis Agglo dans le développement durable et la transition énergétique de son territoire, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'autoriser la signature de la charte de partenariat par Douaisis Agglo et la participation de cette dernière au Comité des Partenaires,
- de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de Douaisis Agglo appelés à siéger au Comité des partenaires,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ par le Conseil communautaire qui procède à l'élection des représentants de Douaisis Agglo au sein du Comité des Partenaires.

<u>Résultat de l'élection</u>
- **M. Martial VANDEWOESTYNE est élu représentant titulaire,**
- **M. Jean-Luc HALLÉ est élu représentant suppléant.**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET